



Le present Acte est contenu vingt pages pour
 servir a l'enregistrement des actes de l'Etat de l'Etat de
 la Municipalité de Dabo a été coté et paraphé
 par nous Administrateur Du District de Dabo
 le jour d'aujourd'hui quatre Decembre mil
 sept cent quatre vingt sous l'ant.^{re} de la
 République Française / Jacob B

Marie Anne, fille légitime de Jacques
 Berisot, Citoyen Vétérinaire de Schestertshoff Municipalité
 de Dabo, et de Catherine Scheneise, son épouse
 est née au domicile de son père Berisot son père, le quatre
 Janvier, a deux heures du matin, l'an mil sept cent
 quatre vingt trois, l'an premier de la République
 suivant la déclaration qui lui en a été faite par le
 même Berisot son père, assisté d'Antoine
 Zimmerman, journalier, et de Bernard
 Zimmerman frère du premier, domiciliés au dit
 Schestertshoff, et tous les deux majeurs. Et de suite
 l'enfant ayant été présentée, de tout il a été dressé acte
 dont on a donné lecture, au déclarant et au témoin
 qui ont tous signé, fait a Dabo en la maison de la
 Municipalité, se. Benfaisable ordinairement, de
 jour, mois et an, avant dix, a onze heures
 avant midi. Jacques Berisot

Marie Anne
 Berisot
 N
 1-1793

Bernard Zimmerman

Deux: 2

Jacques Pierre, fils légitime de Pierre Oberle
 ouvrier de la forêt de Dabo, et de Therese Schmitt
 est né au domicile du dit Pierre Oberle son père
 le sixième Janvier, à dix heures du soir, mil sept
 cents quatre vingt trois, ^à Paris de la République
 suivant déclaration que nous en a été faite le
 même jour par Pierre Oberle son père, assisté de Jacques
 Schott, maire de ce dit lieu qui est majeur, et n'est
 point parent de l'enfant, et de Joseph Gackler
 jeune maître au bureau de l'enregistrement, qui n'est point parent
 non plus, et de suite l'enfant nous a été
 présenté. De tout quoi il a été dressé acte dont
 nous avons donné lecture au déclarant, et aux
 témoins, qui ont souscrit. fait à Dabo dans
 l'endroit ou la Municipalité se rassemble
 ordinairement, le sixième au, mois, et jour,
 à dix heures du soir.

J. Oberle Joseph Gackler
 J. Schott

Le jour d'aujourd'hui le Douzième jour du mois de
 Janvier, mil sept cents quatre vingt trois, l'an premier
 de la République française, à deux heures de relevée
 pardevant moi Jean Jacques Wendling, qui fait la
 fonction de l'officier public, est comparu en la
 chambre, ou la Municipalité se rassemble
 ordinairement, Jean Schwaller, Laboureur de la
 Haub, Municipalité de Dabo, le quel assisté de
 Jacques Schott, maire de cette Municipalité, âgé de
 sixante et deux ans, et de Joseph Mayer, le procureur

Antoine
 Schwaller

3

trois: De la dite
huitième
dite



Municipalité, âgé de quarante
ans le deuxieme domicile de cette
Municipalité de Dabo, District de Sarrebourg,

Departement de la Meurthe, a déclaré avoir Jean Jacques
Wendling, qu'une Marie Jules, son épouse légitime
Mariage, est accouchée, hier cinq jours ou dit
mois de Janvier, a neuf heures du soir, dans sa maison
située a la dite haub, d'un enfant mâle, qui m'a
présenté, et auquel il a donné le prénom d'Antoine

D'après cette déclaration, que les citoyens Jacques Schott
et Joseph Meyer, ont certifié conformément à la Serie.

A la présentation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé
j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs, qui me sont éleues
le present acte, que Jean Schwallen, pere de l'enfant
et les deux témoins Jacques Schott, maire, et Joseph
Meyer, procureur de la commune, ont signé, au moi,

fait en la maison de la Municipalité, se réunissant
ordinairement, le jour, mois, et an, cy dessus.

Johann Schwallen Joseph Meyer Jacob Schott
II Wendling

Cejourd'hui, vingtème Janvier, mil sept cent
de quatre vingt treize, l'an deuxième de la


Catholique Republique française, a huit heures du matin.

Weber, j'ardevant moi Jean Jacques Wendling, Greffier

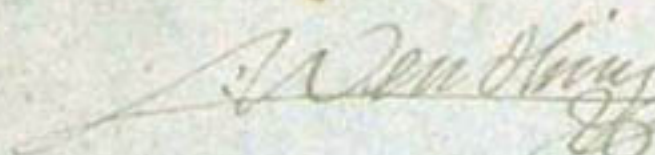
Municipal, chargé de faire les fonctions de l'officier
public a Dabo, est comparu en la chambre de la


Municipalité se réunissant ordinairement a Dabo
Weber, journalier de cette dite Municipalité.

Weber.
4.

quatre  assisté de Jean Schott, âgé de soixante et
quatre ans, et de Jacques Fuchs, âgé de trente six
ans. Nous les deux Commisaires, dans cette dite
Municipalité et membre d'icelle, District de
Sarrbourg, Département de la Meuse, a Declaré
Jean Jacques Wundling, que légalement son épouse
en légitime mariage est accouché hier à huit heures
du soir, dans sa maison, situé a Rottenbrühl, d'un
enfant femelle, qu'il m'a présenté, et auquel
il a donné le nom de Catharine. D'après cette
Déclaration, que les Citoyens, Schott et Fuchs
ont certifiés conforme a la vérité, et la
représentation qui m'a été faite de l'enfant
dénommé, j'ai rédigé le présent acte.

que le Dito Sebastien Weber, Jean Schott
et Jacques Fuchs Officiers Municipaux ont signé,
fait a Dabo le jour mois et an que dessus.

 Sebastien Weber
70 jours 1808

 Jean Jacques Wundling
Ce jour d'hui le premier février, mil sept cent
quatre vingt treize, la Municipalité de la République
Française, a dix heures du matin, grand conseil
Jean Jacques Wundling, chargé de faire l'exécution
de l'Office public a Dabo est comparu
en la maison de la Municipalité a Rottenbrühl

Cinq



2. Huitte

ordonné
 journalier de cette dite Municipalité
 de Dabo, lequel assisté de l'Antoine Brill
 demourant à la Haub, de la même Municipalité
 âgé de trente trois ans et de Jacques Jauffe
 membre de la Municipalité âgé de trente six
 ans, a déclaré à moi Jean Jacques Wendling
 que Elisabeth Brill, sa femme en légitime
 mariage est accouchée hier après midy, à un
 heure, dans sa maison, située à la dite Haub,
 d'un enfant mâle, qu'il m'a présenté, et auquel
 il a donné le nom de Blaise. D'après cette
 Déclaration, que les citoyens Brill et Jauffe
 ont certifié conforme à la vérité, et la représentation
 qui m'a été faite de l'enfant de nommée j'ai
 rédigé le présent acte, que le dit Louis
 Scherno, et les dits témoins ont signés avec
 moi, fait à Dabo le surdit jour moien et
 au /, au sousmarquis faute de savoir l'écriture.

Marque + de Louis Scherno

Wendling
 Jacques Jauffe
 Elisabeth Brill
 Marie Anne
 Brecher
 Copain d'huys deuxième février, mil huit cent
 quatre vingt treize, la dixième de la République
 française, à midi, pardevant moi Jean Jacques Wendling
 chargé de faire les fonctions de l'officier public
 à Dabo. est comparu, en la maison au

Sir. 28 se sont ensemble ordinairement, Antoine Bertier
citoyen, journalier de la haulte Mairie de
Dabo, District de Sarbourg, département de la
Meurthe. lequel assiste de Louis Schwaller
garçon, âgé de vingt trois ans, de la dite haulte
et de Jacques Schott maire de la dite Mairie
âgé de soixante et trois ans. a déclaré a moi Jean
Jacques Wendling, que Gertrude Schwaller, son
Egrouse en legitime mariage, est accouchée hier
a dix heures du matin dans sa maison située
sur la dite haulte, d'un enfant femelle, qui me
présente, et à laquelle il a donné le prénom
Marianne, D'après cette déclaration que
Citoyens, Schott, et Schwaller susdits, en
certifié conformément a la loi, et la représentation
de l'enfant qui m'a été faite, de l'enfant de femme
j'ai rédigé le présent acte, que ledit Antoine
Bertier, et les deux autres témoins ont signé avec
moi. fait a Dabo les susdits jours, mois
et an.

Antoine Bertier
Louis Schwaller
Jacques Schott

Ce grand jour dixième de Novembre

Elisabeth
Rolling

Jours de mois de novembre, mil sept cent quatre vingt
neuf, l'ancienne de la République française, par moi
Jean Jacques Wendling chargé de faire les
fonctions de l'officier public a Dabo, est comparu en la
chambre ou la Mairie de la dite haulte se sont ensemble ordinairement
Louis Rolling Citoyen de la haulte, Mairie de
Dabo, District de Sarbourg, département de la Meurthe
lequel assiste de Antoine Bertier, Citoyen de la dite

Sept. 18




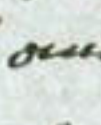
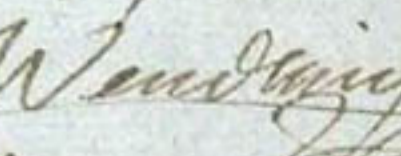
age de quarante trois ans
et Antoinette Hubmann de la
Bieckemueit, Chasson District

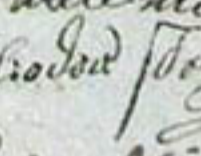
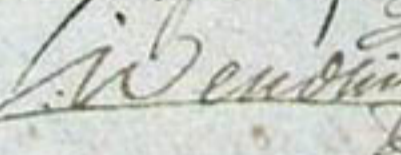
Municipalité de
Hayuenau, age de quarante et sept ans, a déclaré avoir
Jean Jacques Wendling, qu'il a eu marié me sans son épouse
en légitime mariage - et accouché hier le neuf de ce
mois, à neuf heures du soir, dans sa maison située à la
Dix Haub, d'un enfant femelle qui lui a été présentée, et à la
quelle il a donné le prénom d'Elisabeth. D'après cette
déclaration, que les citoyens Brüll et Hubmann, susdits
ont certifié conforme à la vérité, et la représentation
de l'enfant dénommé qui a été faite. J'ai rédigé le présent
acte, et les deux dits témoins ont signé, avec moi, ledit
Louis Rollinger a déclaré ne savoir signer, a fait sa
marque ordinaire. fait à Dabo, le sixième jour du mois d'août
1791
Johann Brüll
Antoine Houssemont

marque de
Louis Rollinger

Marie
Anne
Kulzer

Ce jourd'hui quinze février mil sept cent quatre
vingt trois, l'an deuxième de la République française
à midi, pardevant moi Jean Jacques Wendling chargé de faire
les fonctions de l'Officier public à Dabo, est comparu
au greffe municipal dudit lieu, Antoine Kulzer Citoyen
journalier, assisté de Jacques Schott maire de ce lieu, et
d'Antoine Römer, au sty journalier, A tous trois domiciliés
audit Dabo, District de Sarbourg, Département de la Moselle
le premier age de soixante et trois ans et le dernier age
de soixante et deux ans. A déclaré avoir Jean Jacques Wendling
que Richard Jungman son épouse en légitime mariage
est accouché hier à trois heures du matin dans sa
maison située audit Dabo, d'un enfant femelle qui
lui a été présentée, et à laquelle il a donné le prénom de
Marie Anne. D'après cette déclaration que les citoyens
Schott et Römer susdits ont certifié conforme à la vérité

huit.  A la representation qui m'a été faite de l'enfant
dennomé, j'ai rédigé le present acte, que ledit Antoin
Ruffin, et les deux dits témoins ont signé, avec moi
fait a Dabo les Sursdits jours mois et an /  d'ice
Jacob Gott Dabob, Primier /  Wendling

Ce jour d'uy huitième jour du mois de mars, l'ail sept
cent quatre vingt trois, l'an deuxième de la République
à huit heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling
chargé de faire les fonctions de l'officier public a Dabo, District de
Joseph Sarroung, Département de la Meurthe, est Composé au greffe
Schott. municipal de ce lieu, Theodor Schott Citoyen volontaire
9 du dit lieu, assisté de Friedrich Schirmer, Citoyen volontaire, age
de trente six ans, et de Jean Ruffenach, volontaire, age de
trente quatre ans, tous les deux domiciliés, audit lieu, à
declaré a moi Jean Jacques Wendling, que Rosine Dielen Schirmer
son épouse en légitime mariage, est accouchée hier au soir à dix
heures, dans sa maison située audit Dabo d'un enfant mâle
qui m'a présenté, et auquel il a donné le prénom de
Joseph. D'après cette déclaration que les dits Schirmer
Schirmer et Ruffenach susdits ont certifié à la vérité et la
représentation qui m'a été faite de l'enfant dennomé, j'ai
rédigé le present acte que ledit Theodor Schott et les
deux dits témoins ont signé, avec moi, fait a Dabo, les
sursdits jours mois et an /  Theodor Schott
Joseph Ruffenach /  Wendling

Ce jour d'uy huitième jour du mois de mars
l'ail sept cent quatre vingt trois, l'an deuxième
de la République française, à dix heures du
Catharina
Weber. matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling
10 chargé de faire les fonctions de l'officier public
a Dabo, District de Sarroung, Département de
la Meurthe, est Composé au greffe Municipal de ce
lieu, Richard Weber, Citoyen volontaire de Scherhoff
Municipal de ce lieu, assisté de Joseph Dielen Schirmer,

Neuf



tailleur,
 et d'un
 âgé de trente et un ans, tous les deux domiciliés audit Dabo,
 a déclaré a moi Jean Jacques Weidling, qu'avec sa femme
 en légitime mariage est accouché hier
 au soir, à dix heures dans sa maison située audit
 Dabo d'un enfant femelle qui lui est présentée, et auquel
 il a donné le nom de Catherine. D'après cette
 déclaration que lesdits citoyens Dillenfeld et Weidling,
 susdits ont certifiés, à la vérité, et par représentation, qui
 m'a été faite de l'enfant de nomé, j'ai rédigé le présent
 acte, que ledit Joseph Weber et lesdits citoyens Dillenfeld
 ont signés avec moi, fait a Dabo les susdits jours mois et
 années. Joseph Weber Joseph Dillenfeld
 Joseph Weidling

Mari Anne
 Gertrude
 Diellen
 Schneideur

Le jour du dix septième jour du mois de Novembre
 l'an mil sept cent quatre vingt treize l'undécime de la
 République française, à quatre heures après midi, pardevant moi Jean
 Jacques Weidling, chargé de faire les fonctions de l'officier public
 de la Municipalité de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la
 Meurthe, est comparu au greffe municipal de ce lieu, Joseph
 Dillenfeld, citoyen tailleur de cette dite Municipalité, assisté
 de Jean Anstett garçon, âgé de quarante et deux ans, et d'Antoine
 Zimmerman journalier, âgé de quarante ans, tous les deux citoyens
 domiciliés dans cette dite Municipalité. a déclaré a moi Jean Jacques
 Weidling, qu'Elisabeth femme son épouse en légitime mariage est
 accouchée ce matin a onze heures dans sa maison située audit Dabo
 d'un enfant femelle, qui lui est présentée, et auquel il a donné le nom
 de Marie Anne Gertrude. D'après cette déclaration que les citoyens
 Anstett et Zimmerman susdits ont certifiés, à la vérité, et de la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant de nomé, j'ai rédigé
 le présent acte, que ledit Joseph Dillenfeld et ledit Zimmerman
 ont signés avec moi, fait a Dabo les susdits jours mois et années.
 Joseph Dillenfeld et Antoinette Zimmerman
 Jean Anstett ne pas l'usage de signer
 Zimmerman

Dix. Ce jourd'hui, vingt an mars, mil sept cent quatre vingt
 treize, l'an premier de la Republique Françoise a dix
 heures, Damatin, pardevant moi Jean Jaques, Wendling, chargé
 de faire les fonctions de l'officier public de la Municipalité
 Ham. de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe
 12 est comparu au greffe Municipal de ce dit lieu, Antoine
 Ham de la Haub, de cette dite Municipalité, un journalier
 apriété de Claude Juss (Citoyen journalier de la Municipalité
 de Sarbourg, âgé de trente ans, et de Jean George
 Reibel, Citoyen Marchal de cette Municipalité, âgé de
 trente cinq ans, a déclaré ainsi Jean Jaques, Wendling
 qu'Apollonie Brethames son épouse en legitime
 mariage, est accouché hier amidy, dans sa maison
 située a ladite Haub, d'un enfant male, qui n'a présenté
 et auquel il a donné le prenom de Jean Claude. Dans
 cette déclaration que les Citoyens Juss un Reibel susdits
 ont certifié véritable, et de la représentation qui m'a été
 faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé le present acte
 que le dit Ham et Reibel ont signé avec moi, et Claude
 Juss n'a pas luyage d'lire, a fait sa marque ordinaire
 les susdits jour mois et an. M. de la Haub
 Juss Juss Reibel
 Juss Juss Reibel

Ce jourd'hui, vingt septième jour d'Avril, mil sept cent
 quatre vingt treize, l'an premier de la Republique
 Françoise, a onze heures avant midy, pardevant moi Jean
 Jaques Wendling chargé de faire les fonctions de l'officier
 public de la Municipalité de Dabo, District de Sarbourg, Département
 13 de la Meurthe, est comparu au greffe Municipal de ce dit lieu, Wendling
 Reibel, Citoyen Voiturier de cette dite Municipalité
 apriété de Jean Schmidt, Citoyen journalier âgé de vingt
 huit ans, et de Leonard Medling, Citoyen Tailleur, âgé
 de trente trois ans, tous les deux domiciliés de cette dite
 Municipalité, a déclaré ainsi Jean Jaques, Wendling
 que Christine Enckles, son épouse en legitime mariage

13 *est accouchée, ce jourd'hui a quatre heures du matin, d'un*
enfant femelle, qui m'a présenté, et auquel il a donné le
le prénom de Marie Anne. D'après cette déclaration, que les
citoyens Schmitt, et Medling, susdits ont certifié véritable
et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé
j'ai rédigé le présent acte; que ledit Wendelin Weber, et Medling
ont signés avec moi, mais Jean Schmitt n'a pu le faire d'encre
a fait sa marque, ordinaire, fait adabo, lesdits jours, mois, et an.
Christophel Weber *Wendling* *marque de Jean Schmitt*

14 *Richard*
Delcher
Le jourd'hui treizieme mars, mil sept cent quatre vingt trois
l'an deuxieme de la Republique française, a six heures du matin
pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
de l'officier public de Dabo, District de Sarbourg, de département de la
Meurthe, est comparu au greffe Municipal de ce dit lieu, Florent
Lelshes, Citoyen maître d'école de ce dit lieu, lequel m'a déclaré,
que Catharine Reimel, sans gendre en légitime mariage, est accouchée
à son domicile, dans sa maison, d'un enfant femelle, dont la
vie se trouve en péril imminent. Mais Jean Jacques Wendling
général sur le champ transporté dans ladite maison, et Florent
Lelshes père de l'enfant, lequel étoit assisté de Joseph Jépel
Citoyen Sarboisien, âgé de quarante quatre ans, et de Nicolas
Reimel, chasseur âgé de vingt ans, tous les deux voisins et
amis dudit Lelshes, domiciliés dans cette dite Municipalité
m'a présenté ledit enfant auquel il a donné le prénom Richard
D'après cette déclaration que les Citoyens Jépel, et Reimel ont
certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite
de l'enfant dénommé, j'ai trouvé ensemble le père, et le d'eu, dit
Reimel, que ledit enfant est mort au même instant. Et j'ai
rédigé le présent acte fait à Dabo en la maison dudit Florent
Lelshes, lesdits jours, mois, et an. Bloemh, Labbe, Kroll, Reimel
Joseph Jépel *Wendling*

15 *Marie*
Elisabeth
Messang
Le jourd'hui, neuvieme avril, mil sept cent quatre vingt trois,
l'an deuxieme de la Republique française, à dix heures du matin
pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de
l'officier public de la Municipalité de Dabo, District de Sarbourg,
de département de la Meurthe, est comparu au greffe Municipal
Mathis Messang, Citoyen habitant de Schœnbach, Municipalité de Dabo

Joseph Anstett, et de Charles Kuntz Citoyen de même, âgé de quarante neuf ans
 leur domicile, audit Schaffhouse, et de la dite Municipalité, a déclaré
 moi, que Marie Elisabeth Lambour, son épouse en légitime
 mariage, est accouchée ce jour d'aujourd'hui à une heure du matin, dans sa
 maison située audit Schaffhouse, d'un enfant femelle, à laquelle
 j'ai donné le prénom de Marie Elisabeth. D'après cette déclaration que
 les Citoyens Lambour, et Kuntz susdits ont certifié véritable, et de la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le
 présent acte, que les dits Messang, Kuntz, et Lambour ont signé, avec
 moi, à Dabo le jour d'aujourd'hui, le 10. Messang
 Kuntz

Le 10. Messang

Ce jour d'aujourd'hui quatorzième mai, mil sept cent quatre vingt trois
 à huit heures du matin, l'un d'empire de la République française,
 pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
 de l'officier public de la Municipalité de Dabo, District de Sarrebourg
 Département de la Moselle, est comparu au greffe Municipal dudit
 Dabo, Léon Anstett Citoyen Mâson de la ville, Municipalité dudit
 Dabo, âgé de quarante sept ans, et de Jean Schwaller, voiturier, âgé de trente quatre ans, tous Domiciliés
 de la dite ville, Municipalité de Dabo, a déclaré à moi Jean Jacques
 Wendling, que Marguerite Huber son épouse en légitime
 mariage, est accouchée ce matin à une heure d'un enfant mâle
 auquel il a donné le prénom de Joseph. D'après cette déclaration
 que les dits Schwaller et Schwaller susdits ont certifié véritable
 et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé,
 j'ai rédigé le présent acte, que les dits Anstett, Schwaller, et Schwaller
 ont signé, avec moi, le dit jour d'aujourd'hui, le 14.

Joseph
 Anstett
 16

Ce jour d'aujourd'hui dix septième mai, mil sept cent quatre vingt
 trois, l'un d'empire de la République française, à dix heures du
 matin pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
 de l'officier public de la Municipalité de Dabo, District de Sarrebourg,
 Département de la Moselle, est comparu au greffe Municipal dudit
 Dabo, Bernard Zimmerman, Citoyen journalier de Schaffhouse
 âgé de quarante sept ans, et de
 Mathieu Messang, âgé de quarante sept ans, les deux voituriers
 domiciliés audit Schaffhouse, Municipalité dudit Dabo, a déclaré
 à moi, que Salomé Jungmann son épouse en légitime mariage
 est accouchée ce matin à quatre heures d'un enfant femelle
 et auquel il a donné le prénom de Marie Anne. D'après cette

Marie
 Anne
 Zimmerman
 17

17
 Déclaration
 de l'enfant
 certifié véritable
 Zimmermann,
 les dits jours, mois et an.
 Kurtz



A dela representation, qui m'a été faite, de
 ce que ledit meßang, et Kurtz ont
 fait redigé le present acte, que ledit
 meßang, et Kurtz ont signés avec moy,
 Meßang Kurtz Zimmermann

18
 Ce jourd'huy vingt may, mil sept cent quatre vingt treize, l'an dixième
 de la République française, a dix heures du matin, pardevant moi Jean Jacques
 Wendling, chargé de faire les fonctions de l'officier public de la municipalité
 de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe, est comparu au
 Greffe Municipal de ce lieu. Jean Pierre Brandmeier journalier, assisté
 de Charles Kurtz âgé de quarante neuf ans, et de Bernard Zimmermann
 âgé de vingt huit ans journalier, tous citoyens domiciliés au chef lieu de
 municipalité de Dabo, a déclaré avoir, qu'une Marie Sudan, son
 épouse en légitime mariage, est accouchée hier trois heures après
 midy, d'un enfant mâle, auquel il a donné le prénom de Jean Pierre
 D'après cette déclaration que les dits Kurtz et Zimmermann, ont certifié
 véritable, et de la representation de l'enfant de nom qui m'a été faite, j'ai redigé
 le present acte, que ledit Brandmeier, Kurtz, et Zimmermann ont signés
 avec moi, les dits jours, mois et an. Kurtz Brandmeier Zimmermann

19
 Catharine
 Diellen
 Schneider

20
 Ce jourd'huy premier juin, mil sept cent quatre vingt treize, l'an dixième
 de la République française, a dix heures du matin, pardevant
 moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de l'officier
 public de la municipalité de Dabo, District de Sarbourg, Département
 de la Meurthe, est comparu au Greffe Municipal de ce lieu Callauppi
 Diellen Schneider, citoyen tailleur, assisté de, assisté d'Esprit Schott
 journalier, et de Wendelin Weber viticulteur, tous citoyens domiciliés au chef lieu
 de Dabo, le premier âgé de quarante huit ans, et le dernier de trente six ans
 a déclaré avoir, que Catharine Schott son épouse en légitime mariage
 est accouchée ce matin trois heures, d'un enfant femelle, auquel
 il a donné le prénom de Catharine. D'après cette déclaration que ledit
 Schott, et Weber ont certifié véritable, et de la representation qui m'a
 été faite de l'enfant de nom, j'ai redigé le present acte, que les dits
 Diellen Schneider, Weber, et Schott ont signés avec moi, les dits jours, mois
 et an. Esprit Schott Wendelin Weber Diellen Schneider

20
 Catharine
 Schneider

20
 Ce jourd'huy deux juin, mil sept cent quatre vingt treize, l'an dixième
 de la République française, a dix heures du matin, pardevant moi Jean Jacques
 Wendling, chargé de faire les fonctions de l'officier public de la municipalité de Dabo
 District de Sarbourg, Département de la Meurthe, est comparu Jean Esprit Schott
 assisté de Esprit Schott, le maître d'école, et de Wendelin Weber viticulteur, le
 premier âgé de quarante six ans, et le dernier âgé de trente huit ans a déclaré

Quatorze Je meit que salomé schaffer son Goup en legitime mariage
est accouché d'un enfant femelle, auquel il a donné le prénom de
Catharine. D'après cette Déclaration que les dits Schaffer, et Weber ont
certifié véritable, et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant d'avoine, j'ai
redigé le present acte, que les dits témoins ont signé, et le père igne fait signé
par l'usage de son, afin de marque ordinaire, le dits jour, mois, et an.
tous citoyens domiciliés ici audit Dabo. J. P. De Lin / Corbis
D'après les Schaffer, maquis, d'ignau

Catharine Schott
21
Sejourdhuy treize juin, mil sept cent quatre vingt treize l'audience
de la République française, à dix heures du matin, pardevant moi Jean Jacques
Wending, chargé de faire les fonctions de l'officier public de la Municipalité
de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe, est comparu au
Erbhart Schott, journalier, a friseur d'Alloupi Quillenschneider, tailleur
agé de trente cinq ans, et de Joseph Pette, aussy, journalier, agé de trente
ans, tous citoyens domiciliés ici audit Dabo.
Je meit déclare a moi, que Helz son Goup en legitime mariage, est accouché
d'un enfant femelle, ce jourdhuy a trois heures du matin, et auquel il a
donné le prénom de Catharine. D'après cette Déclaration que les dits
Quillenschneider et Pette ont certifié véritable, et de la représentation qui m'a été
faite de l'enfant d'avoine, j'ai redigé le present acte, que le pere et les dits témoins
ont signé, avec moi, le dits jour, mois, et an. # tous citoyens domiciliés ici audit Dabo.

Joseph Schmitt
22
Sejourdhuy vingt juin, mil sept cent quatre vingt
treize l'an deuxième de la République française, à dix heures du
matin, pardevant moi Jean Jacques Wending, chargé de faire les
fonctions de l'officier public de la Municipalité de Dabo, District
de Sarbourg, Département de la Meurthe, est comparu Jean Schmitt
journalier, a friseur de Erhart Schott, journalier, agé de trente
ans, et de Joseph Pette aussy journalier, agé de trente deux
ans, tous citoyens domiciliés ici audit Dabo. a déclaré a moi, que
Mallét son Goup en illegitime mariage, est accouché d'un
Enfant mâle, ce jourdhuy a cinq heures du matin, et auquel il
a donné le prénom de Joseph. D'après cette Déclaration que
les dits Schott, et Pette ont certifié véritable, et de la
représentation qui m'a été faite de l'enfant d'avoine, j'ai
redigé le present acte, que les dits témoins et le pere
ont signé, avec moi, le dits jour, mois, et an.
tous citoyens domiciliés ici audit Dabo.

Joseph Schmitt
23
Sejourdhuy sept juillet, mil sept cent quatre vingt
treize, l'an deuxième de la République française, à dix heures
du matin, pardevant moi Jean Jacques Wending, chargé de faire
les fonctions de l'officier public de la Municipalité de Dabo
District de Sarbourg, Département de la Meurthe, est comparu

quinze. Joseph Jetter, journalier, assisté d'Allois Diellenfchneider, tailleur, âgé de trente cinq ans, et de
 Wendelin Weber, voiturier, âgé de trente huit ans, tous deux de
 Dammstadt, iii audit Dabo, a déclaré ainsi que Thérèse Jetter
 son épouse en légitime mariage, est accouchée hier à
 onze heures du soir, d'un enfant femelle, et au quel il a donné
 le prénom de Claire. C'est cette déclaration que les dits
 Diellenfchneider et Weber ont certifié véritable, et de la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant en son nom, j'ai rédigé
 le présent acte, que le père et les dits témoins, ont signés avec
 moi, le dit jour moi d'aujourd'hui.

Joseph Jetter
 Wendelin Weber
 Alois Diellenfchneider

Claire
 Knidel

24

Ce jour vingt six août, mil sept cent quatre vingt trois, l'an
 dixième de la République française, à onze heures du matin
 pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
 de l'officier public à Dabo, District de Sarrebourg,
 Département de la Moselle, est comparu François Joseph Knidel
 Disperant assisté de Bernard Zimmermann, le garçon, âgé de
 trente huit ans, et d'Antoine Ruffenach, âgé de vingt
 ans, tous les deux domiciliés iii audit Dabo, a déclaré ainsi
 que Marie Lise Janner son épouse en légitime mariage
 est accouchée d'un enfant mâle, hier à dix heures du matin
 et au quel il a donné le prénom de Plaise. D'après
 cette déclaration que les dits Zimmermann et Ruffenach
 ont certifié véritable, et de la représentation qui m'a été faite
 de l'enfant en son nom j'ai rédigé le présent acte que le père
 témoins et le père ont signés avec moi le dit jour
 moi d'aujourd'hui.

Gasser
 Lisbeth

25

Ce jour vingt neuvième août
 mil sept cent quatre vingt trois, l'an dixième de la République
 française, à dix heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling
 chargé de faire les fonctions de l'officier public à Dabo, District de Sarrebourg,
 Département de la Moselle, est comparu Frédéric Gasser le jeune
 ouvrier de la forêt de ce lieu, le quel m'a déclaré que Marie Lise
 épouse en légitime mariage est accouchée ce matin à trois heures
 dans sa maison, d'un enfant femelle dont l'enfant se trouve en ce
 moi Jean Jacques Wendling me suis transporté sur le champ en la maison

et Frédéric Gasser père de l'enfant, a prêté de Jean George Mauch
 Sieur. Blaise âgé de Saincte et douze ans, et de Nicolas Reime Gasser
 chapelain, dix, âgé de vingt un an, tous les deux voisins et amis
 du dit Gasser, domiciliés dans cette dite Mairie, m'ayant présenté ledit
 enfant, auquel il a donné le nom de Lisbeth. D'après cette
 déclaration que les dits Mauch et Reime ont certifié conforme à la
 vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai
 trouvé en son être le père et les deux dits le moins, que ledit enfant
 est mort au même instant. et j'ai rédigé le présent acte, fait à
 Dabo en la maison dudit Gasser, le dit jour mois d'ans. Mm

Nicola Reime, curé, forstmeister

Blaise
 Rollin
 26

Ce jourd'hui treize août
 l'an Sept cent quatre vingt treize, l'an deux de la République
 française, à dix heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling
 chargé de faire les fonctions de l'officier public de la Mairie
 de Dabo, District de Sarbovoy, Département de la Meuse, est
 comparu Jean Rollin, Citoyen-Marchand de ce lieu, a prêté sa
 mine Schott, officier municipal, âgé de quarant ans, et de
 Joseph Schott, voiturier, âgé de cinquante quatre ans, tous
 les deux domiciliés audit Dabo, a déclaré à moi que Catherine
 Spengler son épouse, en légitime mariage est accouchée d'un
 enfant mal, le matin à une heure, dans sa maison, et auquel il
 a donné le prénom de Blaise. D'après cette déclaration que les
 dits Reime m'ont certifié véritable, et la représentation
 qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent acte,
 jour mois et an. J. J. Wendling Michel Schott

Jean
 Schott
 27

Ce jourd'hui premier
 l'an Sept cent quatre vingt treize, l'an deux de la République
 française, à huit heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling
 chargé de faire les fonctions de l'officier public de la Mairie
 de Dabo, District de Sarbovoy, Département de la Meuse, est
 comparu Elisabeth Prentold, Sage femme de cette dite Mairie
 assistée de Michel Schott, âgé de quarant ans, et de Joseph
 Schott, âgé de cinquante quatre ans, tous les deux voituriers
 domiciliés audit Dabo, a déclaré à moi Jean Jacques Wendling, que

Day sept ~~de~~ mariamne, fille illegitime de Mathias Devernois, et de
 Brigide Gung, est accouchée d'un enfant mâle illegitime
 ce matin à deux heures. De quel enfant est le pere Jean Schott
 fils de Jacques Schott le vieux domicilié de ce lieu. Suivant l'ordonnance
 de la Cour de ce lieu, auquel dit enfant on a donné le nom de Jean
 Dagnis, cette déclaration, que les dits témoins ont certifié véritable
 et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant d'homme j'ai
 rédigé le présent acte, que les dits témoins, en faisant le dit acte
 femme ont signé avec moi. le dit jour mois et an.

Devenue à Saint Jean, par le subverneur,
 et la suivante au dit Dabo.

Aitz Jott
 J. Schott

Labey
 J. Schott
 L. Schott

Joseph
 Gersinger

28

Ce jourd'hui vingt troisième Septembre mil sept cent
 quatre vingt trois. Lan deux de la Republique française
 à midi, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire
 les fonctions de l'officier public, de la Municipalité de Dabo
 District de Sarbourg, Département de la Meurthe, est comparu
 Joseph Gersinger, Aisné d'ici, accompagné de son Citoyen
 Esqide Schleich, négociant à Haguenau, demeurant de puis
 quelque temps ici audit Dabo, âgé de cinquante sept ans, et de
 Jean George Mauch, Aisné, âgé de soixante et deux ans
 auprès domiciliés ici audit Dabo. a déclaré avoir, que Marie Eve
 Mauch son épouse en légitime mariage est accouchée d'un enfant
 mâle, ce matin cinq heures de son matin, et auquel il a donné
 le nom de Joseph. après cette déclaration que les dits Schleich
 et Mauch m'ont certifié véritable, et de la représentation
 qui m'a été faite de l'enfant d'homme j'ai rédigé le présent acte, que
 les dits témoins et le pere ont signé avec moi, le dit jour mois et an.
 savoir le dit Gersinger, m'a par l'usage que j'en ai fait sa marque criminelle.

De Joseph
 Gersinger

J. Schott
 L. Schott

Marie
 Ditar

29

Ce jourd'hui troisième octobre, mil sept cent quatre vingt
 trois, Lan deuxième de la Republique française, à neuf
 heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling
 chargé de faire les fonctions de l'officier public de la Municipalité
 de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe
 est comparu Elisabeth Bertold, sage femme de cette
 Municipalité, assistée de Joseph Schott, veuve âgé de

Dis huit ^{vingt} ^{et} ^{quatre} ^{ans}, et de ^{Bruch} ^{leur} ^{parents} ^{age} ^{de} ^{vingt} ^{et} ^{deux} ^{ans}, et de ^{Bruch} ^{leur} ^{parents} ^{age} ^{de} ^{vingt} ^{et} ^{deux} ^{ans},
 Dabo, d'écarter
 amoi; que Marie Jungman, fille de Joseph Jungman, et de
 Marguillie Brommewust Claymer-Din, est accouchée d'un
 enfant femelle, illegitime, le matin a quatre heures, dans la
 maison dudit Jungman, duquel enfant est le pere Joseph Ditar,
 habitant de Wunschbourg, de la Municipalité d'Engenthal,
 District de Strasbourg, suivant la declaration de l'accouché
 au quel dit enfant on a donné le vrai nom de Marie Anne.
 D'après cette declaration, que les dits témoins non certifiés
 veritables, et de la representation qui m'a été faite de l'enfant
 decouvé, j'ai rédigé le present acte, que les dits témoins
 ensemble ladite sage femme, ont signé avec moi. Le
 jour, mois et an. *Joseph Ditar* *Joseph Ditar* *Joseph Ditar*

Joseph
 Kruey
 30

Le jour nay quinziesme octobre, mil sept cent
 quatre vingt seize, lan deuxiesme de la Republique
 françoise, a huit heures, du matin, pardevant moi Jean
 Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de l'officier
 public, de la Municipalité de Dabo, District de
 Sarrebourg, Departement de la Meurthe, Est comparu
 Jean Erb, voiturier de cette Municipalité, assisté de
 Joseph Müller, épousant âgé de quarant ans, et de
 Antoine Zimmerman, huilier âgé de quarant et un ans,
 tous les deux domiciliés de cette dite Municipalité, a
 déclaré amoi Jean Jacques Wendling, que Marie Anne
 Erb, sa fille, et de Catharine Barthé son épouse
 est accouchée le jourd'hui a midy, d'un enfant mâle
 illegitime, duquel enfant est le pere Joseph Kruey
 garçon de cette Municipalité, né de Hapselbourg, suivant
 declaration de l'accouché, au quel dit enfant ont
 donné le vrai nom de Joseph. D'après cette
 declaration que les dits témoins non certifiés

Jours de véritable, et de la Représentation qui a été
 faite de l'enfant dénommé J'ai rédigé le
 présent acte, que les dits témoins Ensemble le
 dit Erb, ont signé avec moi, le dit jour moi
 et au. # dans la maison dudit Erb.

François
 Antoine
 Scherno /
 31

Imprimé à Paris chez
 J. B. de la Harpe, Palais National
 Ce jourd'hui dix huit octobre mil sept cent quatre
 vint treize, nous Née Lan deuxième de la République
 française, à dix heures du matin, pardevant moi Jean
 Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de l'officier
 public de la Municipalité de Dabo, District de Sarrebourg,
 Département de la Moselle, est Coypart au Greffe
 Municipal français Antoine Scherno Citoyen de la
 Haut, d'icelle dite Municipalité, assisté de prêtre hablé
 âgé de quarante trois ans, et de français Joseph Blaise
 âgé de vingt sept ans, les deux beaux frères dudit
 Scherno, et Citoyen de la dite Haut. adulari accuei
 Jean Jacques Wendling, que vide hablé, sa femme de
légitime mariage, est accouchée d'un enfant mâle
dans sa maison à la dite Haut, hier à dix heures du
soir, auquel dit enfant, on a donné le prénom
de français Antoine. D'après cette déclaration que
 les dits témoins nous certifiés véritable, et de la
 Représentation qui m'a été fait de l'enfant dénommé
 J'ai rédigé le présent acte, que les dits Blaise et l'un
 dudit enfant ont signé avec moi, et l'autre l'un par l'autre
 J'en ai fait la marque ordinaire, le dit jour moi et au.

(Signature) Joseph Blaise
 (Signature) Antoine Scherno
 (Signature) J. B. de la Harpe

32
 George
 Erb

Ce jourd'hui vingt troisième octobre mil sept cent quatre
 vint treize, nous Née Lan deuxième de la République

Vingt et a midi, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé
 de faire les fonctions de l'officier public, cette municipalité
 de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe
 est comparu au greffe Municipal Jean Daut, tisserand de chez
 Offerhoff, a déclaré a moi Jean Jacques Wendling, que
 sa femme en légitime mariage, est accouchée d'un enfant mâle,
 hier a cinq heures du soir, dans sa maison
 a déclaré a moi Jean Jacques Wendling, que ledit enfant
 a donné le pr. nom de George. D'après cette déclaration que les
 témoins ont certifié véritable, et de la représentation qui m'a
 été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent acte, que les
 Dits témoins ont signés avec moi, le père a fait sa marque ordinaire de

Marque + de Jean Daut

Ville
 Anstett
 33

Ce jour d'aujourd'hui vingt quatre octobres, mil sept cent quatre
vingt trois, vieux stile, pardevant moi Jean Jacques Wendling,
 chargé de faire les fonctions de l'officier public, cette municipalité
 de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, est
 comparu au greffe Municipal Michel Anstett, voiturier de chez
 Offerhoff de cette municipalité, a déclaré a moi Jean Jacques
 Wendling, que sa femme en légitime mariage, est accouchée d'un
 enfant femelle, hier a cinq heures du soir, dans sa maison
 a déclaré a moi Jean Jacques Wendling, que ledit enfant
 a donné le pr. nom de Odile. D'après cette déclaration que les
 témoins ont certifié véritable, et de la représentation qui m'a
 été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent acte, que les
 Dits Michel Anstett, et Joseph Reibel ont signés avec moi, et
 Dits Jean Daut, à par. l'usage d'écrire a fait sa marque ordinaire
 de Joseph Reibel, le maréchal, âgé de quarant ans,
 de Jean Daut, âgé de vingt neuf ans, tous les deux de cette ville.

Marque de Jean + Daut



premier

2

1793

Le present Registre Contenant dix feuillets pour
former de supplement a leur registrement des
actes de naissance de la municipalite de Dabo
a été coté et paraphé par premier et dernier
par nous administrateurs du Directoire du
District de Sarbourg le 28. Juin 1793
De la republique française Jacob

Ce jourdhuy Septieme Novembre mil Sept cent quatre vingt
Catherine Weisz, veuve Stie, l'andienne de la republique française
Jungman. a huit heures du matin. pardevant moi Jean Jacques Weisling,
chargé de faire les fonctions de l'officier public de la commune de
Dabo, District de Sarbourg, Municipalite de Dabo, Departement
de la Meurthe. est comparu au Greffe Municipal de ce lieu
Bernhard Jungman, curé de la paroisse de ce dit lieu, assisté
de Joseph Jungman son pere, agé de l'air au dessus de sept ans et de
Antoine Zimmermann son ami agé de quarant et un ans, les deux
aupres de cette municipalite. adulateur moi Jean Jacques
Weisling, que Margarethe Schmitt, son épouse en legitime
mariage, a accouché d'un enfant femelle, hier a midi, dans
sa maison audit lieu, et au quel enfant on a donné le prénom
de Catherine. Apres cette declaration que les dits témoins ont
certifiés veritables, et de la representation qui m'a été faite de
l'enfant de venue, j'ai redigé le present acte, que les dits témoins
ont signés avec moi, le pere né par l'usage d'ecrivain a fait sa
marque ordinaire. le dit pere moi et moi. (Margarethe de Bernard
Jungman)

34

Ce jourdhuy Septieme Novembre mil Sept cent quatre
vingt treize, veuve Stie, l'andienne de la commune de
Dabo, District de Sarbourg, Municipalite de Dabo, Departement
de la Meurthe. est comparu au Greffe Municipal de ce lieu
Bernhard Jungman, curé de la paroisse de ce dit lieu, assisté
de Joseph Jungman son pere, agé de l'air au dessus de sept ans et de
Antoine Zimmermann son ami agé de quarant et un ans, les deux
aupres de cette municipalite. adulateur moi Jean Jacques
Weisling, que Margarethe Schmitt, son épouse en legitime
mariage, a accouché d'un enfant femelle, hier a midi, dans
sa maison audit lieu, et au quel enfant on a donné le prénom
de Catherine. Apres cette declaration que les dits témoins ont
certifiés veritables, et de la representation qui m'a été faite de
l'enfant de venue, j'ai redigé le present acte, que les dits témoins
ont signés avec moi, le pere né par l'usage d'ecrivain a fait sa
marque ordinaire. le dit pere moi et moi. (Margarethe de Bernard
Jungman)

35

Jacques
Kümenau

françoise, à neuf heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de l'officier public de la commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe. est comparu au greffe Municipal de ce lieu, Jean Hühmann au voisin de la hault, de cette dite Municipalité, assisté de Jean Schwalle âgé de trente cinq ans, et de Kasper Schwalle, aussy âgé de trente quatre ans, les deux aussy voisins, et ses amis, aussy de la hault, a déclaré à moi Jean Jacques Wendling, que Margarithhe Schreiber son épouse Indégitime mariage, est accouchée d'un enfant mâle, hier à neuf heures du matin, dans sa maison à ladite hault, et auquel dit enfant on a donné le prénom de Jacques. Après cette déclaration que les dits témoins m'ont certifié, véritable et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant d'encre, j'ai rédigé le present acte, que les dits témoins ont signé avec moi. Et le present acte a été lu et signé par moi et par les dits témoins, le dit jour et au dit lieu.

Johann Schwalle

Kasper Schwalle

de Jean Wendling
Hühmann

Jean George Lehres.

25.11.1793

Ce jour d'aujourd'hui quinze novembre, mil sept cent quatre vingt treize, à dix heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de l'officier public de cette commune de Dabo. District de Sarrebourg, Département de la Meurthe. est comparu au greffe Municipal de ce lieu, George Lehres, au voisin de la forêt de ce dit lieu, assisté de Joseph Gersinger âgé de vingt cinq ans, et de Claudine Faisel âgé de cinquante ans, ses deux voisins et amis a déclaré à moi Jean Jacques Wendling, que Catharine Mispener sa femme Indégitime mariage est accouchée d'un enfant mâle, hier à neuf heures du soir, dans sa maison audit lieu, auquel dit enfant, on a donné le prénom de Jean George. Après cette déclaration que les dits témoins, m'ont certifié, véritable



Wendling

et de la Représentation qui ma été faite
del'Enfant de nomé, J'ai redigé le present acte que les dits
témoins ont signé avec moi. Et survis le pere et la
mère n'ont pas l'usage d'Esprit, ont fait leur marque
ordinaires.

Antoine Trillat *de St Joseph* *gerfinger* *Wendling*
marque *marque*
+ George Leber

Barbe
Reibel

37

Ce jourd'hui vingt huitième ^{primain} lan de republique
françoise, une et indivisible à huit heures du matin, pardevant
moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de l'officier
public de cette Commune de Dabo, District de Sarbourg,
Département de la Meurthe, est comparu au greffe municipal de
ce lieu, Jean George Reibel, Citoyen marchand de dit lieu,
assisté Antoine Römer, son beau pere âgé de vingt neuf ans
et de Jacques Ruffnach, âgé de ses deux voisins, a déclaré a
moi que Marie Lise Diellen Schneider son épouse ou légitime
mariage est accouchée d'un enfant femelle, hier à neuf heures
du matin, dans sa maison audit lieu, auquel dit enfant, on a donné
le prénom de Barbe. Après cette déclaration que les dits
témoins m'ont certifié véritable, et de la Représentation
qui ma été faite del'Enfant de nomé, J'ai redigé le present acte
que les dits témoins ont signé, avec moi et le dit pere, les dits jours
mois et an. / *Antoine Trillat* *de St Joseph* *gerfinger* *Wendling*

Catherine
Schott.

38

Ce jourd'hui vingt septième ^{primain} lan de republique
de la République françoise, une et indivisible à neuf heures
du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les
fonctions de l'officier public de cette Commune de Dabo, District
de Sarbourg, Département de la Meurthe, est comparu au greffe
municipal de ce dit lieu, Jacques Schott, Citoyen Ligard de ce
lieu, assisté de Joseph Diellen Schneider âgé de quarante cinq ans
Joseph Hachter âgé de trente cinq ans, ses deux
voisins et amis, a déclaré a moi, que Christine Ruffnach, son
épouse ou légitime mariage, est accouchée d'un enfant femelle
ce matin à trois heures, dans sa maison audit lieu, auquel dit enfant

ou adonné le prénom de Catharine. Après cette déclaration
que ledit témoin m'a certifié véritable, et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent acte, que les dits
témoins ont signés avec moi, ensemble le père, le dit père, moi, An.
Jacob fait Dial ou substitué

Mariellane
Dillenshneider

39

Ce jourd'hui vingt sept frimaire, à huit heures du matin, les deux de la
République française, une et indivisible, par devant moi Jean Jacques
Wending chargé de faire les fonctions de l'officier public de cette
commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Moselle
est comparu à la maison commune de la lieue Jean Dillen schneider
Citoyen Sieurd de ce lieu, assisté Bernard Zimmerman âgé de trente
neuf ans, et de Florent Lelcher, âgé de quarante trois ans ses deux
voisins et amis: a déclaré à moi que Marie Anne Weber son
épouse en légitime mariage, est accouchée ce matin à quatre heures
dans sa maison audit lieu, d'un enfant femelle, auquel dit enfant
ont adonné le prénom de Marie Anne. Après cette déclaration
que les dits témoins m'ont certifié véritable, et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent acte, que
les dits témoins ont signés avec moi, ensemble le père le dit, moi,
moi An. /

Criso fait Zimmerman, L'Officier Public ou substitué

Wille Lambour

40

Ce jourd'hui vingt huit frimaire, à dix heures du matin, les deux
de la République française, une et indivisible, par devant moi Jean Jacques
Wending chargé de faire les fonctions de l'officier public de cette commune
de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Moselle, est comparu
à la maison commune de Lorent Lambour le jeune de cette commune, et
voiturier de Schaffershoff, assisté de Martin Braun, notaire audit lieu, âgé de
quarante et trois ans, et de Antoine Zimmerman, aubry du même lieu, âgé de
trente huit ans, ses deux amis: a déclaré à moi que Marie Lise Meyer
dans sa maison audit lieu, d'un enfant femelle, auquel dit enfant
ont adonné le prénom de David. Après cette déclaration que les dits
témoins m'ont certifié véritable, et de la représentation qui m'a
été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent acte, que les dits
témoins ont signés avec moi, ensemble le père le dit, moi, An.
le dit père, moi An. /

est moi Zimmerman

Ce jourd'hui trente frimaire, à huit heures du matin, les deux de la République
française, une et indivisible, par devant moi Jean Jacques Wending, chargé



Trois.

De faire
Lorent Bartolomé
Diellenfchneider
Commune de Dabo, District de Sarboany, Département de la Haute-Saône
est comparu à la maison commune de Felin, Bartolomé

41

Diellenfchneider, Citoyen avarié de ce dit lieu, assisté de
Bernard Zimmermann Citoyen charon, âgé de trente-neuf ans, et de
Jean Diellenfchneider, le Sigard, âgé de vingt-cinq ans, ses deux
voisins et amis: a déclaré avoir que Aune Marie Häcker son
épouse en légitime mariage, est accouché la nuit passée d'un
sein enfant mâle, dans sa maison audit lieu, auquel dit enfant
on a donné le prénom, nom Lorent Bartolomé. après cette
déclaration que les dits témoins m'ont certifié véritable, et de la
présent acte, que les dits témoins ensemble le père dudit
enfant, ont signé avec moi, le dit jour, mois, et an.

Bernard
Lambert

42

Ce jour d'aujourd'hui troisième Nivôse, à dix heures du matin, l'an deux
de la République Française, une et indivisible, pardevant moi Jean
Jacques Wendling; chargé de faire les fonctions de l'officier public
de la commune de Dabo, District de Sarboany, Département de la
Haute-Saône, est comparu au Greffe municipal de cette commune de Dabo
Nicolas Lambert voiturier de Schaffershoff, assisté de Lorent Lambert
Martin Ram, son ami avarié dudit lieu, âgé de quarante ans et de
trois ans: a déclaré que Thérèse Brunique son épouse son
légitime mariage est accouché le matin à deux heures, dans
sa maison audit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant
on a donné le prénom de Bernard. après cette déclaration
que les dits témoins m'ont certifié véritable, et de la
présent acte, que les dits témoins ensemble
le père dudit enfant, ont signé avec moi, le dit jour, mois, et an.

Antoine, et Catherine
Lambert

43

Ce jour d'aujourd'hui onze Nivôse, à midi, l'an deux de la
République Française, une et indivisible, pardevant moi Jean
Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier public

Cette Commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département
 de la Meurthe. Est comparue en la maison de la commune
 de ce dit lieu Jean Michel Lambert notaires de schaffhoff,
 assistés de Lorent Lambert le jeune, agé de quarante deux ans, et
 de Nicolas Lambert, agé de quarante un an, les deux
 notaires dudit lieu, ses beauxfreres, a déclaré a moi que Barbe
Brunique son épouse en légitime mariage est accouchée elle
 même à onze heures, d'un enfant mâle, Et d'un autre enfant
 femelle, dans sa maison audit lieu, auxquelz dits enfants, on
 a donné les premiers noms, savoir aux premiers Antoine, et Atalante
Catherine. Après cette déclaration que les dits témoins m'ont
 certifié véritable, et de la représentation qui m'a été faite
 de l'enfant de sexe mâle, j'ai rédigé le présent acte, que les dits
 témoins ont signé avec moi ensemble le jour d'aujourd'hui dudit lieu
 le dit jour, mois et an. J'ai signé et lu avec eux
Nicolas Lambert Lambert Lambert Wendling
 Ce jour d'aujourd'hui premier pluvios, à trois heures du matin, l'an deux de la

Martin
 Zimmerman

44

République française, une et indivisible. pardevant moi Jean Jacques
Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier public de cette
 Commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la
 Meurthe, est comparue en la maison communale de ce dit lieu,
Antoine Zimmerman, Citoyen ouvrier de la forêt de schaffhoff,
 de cette Municipalité, assistés de Jean Louis tisserand dudit lieu, agé
 de trente ans, et de Martin Antoni cordonnier auzpy dudit lieu,
 agé de trente sept ans, a déclaré a moi, que Mari Kümmer
son épouse en légitime mariage est accouchée a onze heures
 heures, dans sa maison audit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit
 enfant on a donné le premier nom de Martin. Après cette déclaration
 que les dits témoins m'ont certifié véritable, et de la représentation
 qui m'a été faite de l'enfant de sexe mâle, j'ai rédigé le présent acte,
 que le dit Antoine a signé avec moi, ensemble le père, dudit
 enfant, et l'autre témoin. n'a par l'usage d'encre, a fait signature
 ordinaire, le jour, mois et an. J'ai signé avec eux
Martin Antoni Wendling Wendling

Joseph Barbe
 Gasser

45

Ce jour d'aujourd'hui dixième pluvios, l'an deux de la République française
 une et indivisible, auzpy, pardevant moi Jean Jacques, Wendling, chargé de
 faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo, District

De Sarrebourg
Compromis
Gasser



quatre: 4

Le Département de la Meurthe, est
à l'effet de Jean Schwaller, Agé de trente cinq ans, et de Linhart Medling
le tailleur, agé de trente trois ans, les deux Citoyens de cette
Municipalité ses accou: avoués au nom que Claire Weber son épouse
en légitime mariage est accouché le matin à sept heures
dans sa maison audit lieu, d'un enfant mâle et d'un autre
femelle, aux quels ont été donnés les surnoms de
Joseph, et de Barbe, après cette déclaration que ledit témoin
m'a certifié véritable, et de la représentation qui m'a été faite
de l'enfant de nomé J'ai rédigé le présent acte, que ledit témoin
ensemble le père dudit enfant, ont signé avec moi, ledit jour et an
ce jourd'hui quinze pluviose, l'an deux de la République

Reine
Fromville.
46

françois, un et indivisible, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé
de faire les fonctions de Juge public de cette Commune de Dabo
District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, est comparu
au Greffe Municipal de ce dit lieu, Jean Fromville habitant
aux environs de la forêt de la haub, de cette Municipalité, assisté de
Xavier Schwaller, laboureur, agé de trente deux ans, et de
Jacques Schreiber, forestier, tous deux dudit lieu, lesquels
m'ont déclaré à moi, que Claire Marie Jean son épouse en légitime
mariage, est accouché le matin à deux heures, dans sa maison
audit lieu, d'un enfant femelle, auquel ont été donnés
le nom de Reine. J'après cette déclaration
que ledit témoin m'a certifié véritable, et de la
représentation qui m'a été faite de l'enfant de nomé J'ai rédigé
le présent acte, que ledit témoin ensemble le père dudit
enfant ont signé avec moi. ledit jour et an
l'âge de quarante ans.

Catharine
Schwaller.
47

Ces jourd'hui deux Germinal, l'an deux de la République française
un et indivisible a huit heures matin, pardevant moi Jean Jacques

Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe. est comparu en la maison Communale dudit lieu. Jean Schwall, Citoyen de la même Commune, assisté de Jacques Schwaibler forestier âgé de quarante ans, et de François Joseph Maier âgé de vingt sept ans tous deux domiciliés audit lieu, ses amis. a déclaré avoir qu'une ^{certificat} mari pour un groupe en légitime mariage est auant hier ce matin a une heure d'un enfant femelle, dans sa maison audit lieu, auquel dit enfant on a donné le surnom de Catherine. après cette déclaration que ledit témoin m'a certifié véritable et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant de nommée j'ai rédigé le présent acte, que ledit témoin ensemble le père dudit enfant ont signés avec moi, ledit jour mois et an.

Joseph Maier
Jean Schwall

George
Lambert
48

Ce jourd'hui Cinq Germinal, l'an deux de la République Française une et indivisible, à sept heures de matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe, est comparu au greffe municipal assisté de Jean Daut, tisserand, âgé de trente ans, et de Martin Antonin Cordacour, âgé de trente sept ans, le deux dudit jour, lesquels ont déclaré avoir qu'une mari légitime mariage est auant hier à huit heures de matin, d'un enfant mâle, dans sa maison audit lieu, auquel dit enfant on a donné le surnom de George. après cette déclaration que ledit témoin m'a certifié véritable, et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant de nommée j'ai rédigé le présent acte, que ledit témoin Martin Antonin et le père dudit enfant ont signés avec moi, et l'autre n'a pas l'usage de sa main apaisé sa marque ordinaire. ledit jour mois et an. 1. ERM L'AN

Martin Antonin
x End.

Martin
Lingenheld.
49

Ce jourd'hui Cinq Germinal l'an deux de la République Française une et indivisible, à sept heures de matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe, est comparu en la maison Communale dudit lieu, de Blaise Weber, voiturier âgé de trente quatre ans, et de Michel Oberle son beaufrere, âgé de quarante ans tous deux domiciliés audit lieu, a déclaré avoir qu'une mari légitime mariage est auant hier ce matin a deux heures



Cinq: 5

Dans sa maison audit lieu, un enfant mâle, auquel dit
enfant on a donné le prénom de Martin. Après cette déclaration
que les dits témoins ont certifié véritable, et de la représentation qui m'a
été faite dudit enfant de nommée J'ai rédigé le présent acte, que le dit témoin
Blaise Weber a signé avec moi, et l'autre témoin. Et après dudit enfant
n'est par l'usage d'écriture ont fait leur marque ordinaire.

Le Lord Robert Maryon de Michèle Marque M L de Martin Kingenfeld
Oberle

Marié Anne
Ruffenach
nostre

50

Ce jourd'hui dix Geminal, l'an deux de la République Française
une et indivisible, devant moi, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé
de faire les fonctions d'officier public de cette commune de Dabo, District
de Sarrebourg, Département de la mortue. est comparu au greffe municipal
de la ville, la veuve Brentali, sage femme de son dit lieu, assistée de Jacques
Wendling, âgé de quarante et deux ans, et de Bartholomé Dieken, âgé de
quarante et huit ans, les deux derniers de la paroisse d'ici. A déclaré
avoir qu'elle Anne Ertzbischoff, épouse d'ancien Antoine Ruffenach
femelle, dont la vie se trouve en peril imminent, moi le soussigné
des témoins de son dit nom, au nom présent dudit enfant auquel
on a donné le prénom de Marie Anne. J'ai vu, cette déclaration que les dits
témoins ont certifié véritable, et de la représentation qui m'a été faite dudit
enfant, j'ai trouvé en suite, ledit témoin que le dit enfant est mort
au même instant. Et j'ai rédigé le présent acte, que les dits Bartholomé et la
veuve Brentali ont signé avec moi, et l'autre témoin par les ayants droit
afin de leur marque ordinaire. / L. L. et de la

Antoine
Zimmerman.

51

Ce jourd'hui vingtun Geminal l'an deux de la République Française
une et indivisible, ce sept heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling,
chargé de faire les fonctions d'officier public de cette commune de Dabo,
District de Sarrebourg, Département de la mortue. est comparu au greffe
municipal de la ville, Antoine Zimmerman ouvrier de la forêt d'ici et
assisté de Joseph Zimmerman sans profession, âgé de trente long ans, et de
Louis Hardmending sans profession, âgé de trente trois ans, les deux d'ici. A déclaré
avoir qu'elle Anne Marie Saulug son épouse en légitime mariage
est accouchée hier audit lieu, dans sa maison audit lieu, d'un enfant
mâle, auquel dit enfant on a donné le prénom de Jeanne Marie Antoine.
Après cette déclaration, que les dits témoins ont certifié véritable, et de la
représentation qui m'a été faite dudit enfant, j'ai rédigé le présent
acte, que les dits témoins, ensemble le père dudit enfant, ont signé
avec moi les dits ayants droit. / Zimmerman Louise Hardmending Zimmerman Joseph Louis Hardmending

Nicolas
Ram.

52

Ce jourd'hui vingt trois Geminial l'an deux de la Republique Francaise
une et indivisible. par devant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les
fonctions de l'office public de cette Commune de Dabo, District de Sarbois,
Département de la Meurthe. est comparu en la maison communale de l'endroit
lieu. Martin Ram, veuveur demeurant au chef lieu de l'endroit
affidés de Martin Anton, Cordonnier, âgé de trente sept ans, et de
Et d'Antoine Lumbus, vaiturier, âgé de quarante sept ans tous les deux
audis chef lieu, a déclaré avoir que Therese Weber son épouse en
legitime mariage est accouchée, hier le soir à dix heures, dans sa maison
audis lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a donné le prénom
de Nicolas. après cette déclaration que ledit témoin a déclaré
véritable, et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant de son
j'ai rédigé le présent acte, que ledit témoin, Ensemble le père dudit
enfant ont signés avec moi. ledit père moi et moi. Martin ram
et moi
Martin Anton

Antoine
Ruffenach
Weber

53

Ce jourd'hui treize Geminial, à dix heures du matin. l'an deux de la
Republique Francaise, une et indivisible, par devant moi Jean Jacques Wendling
chargé de faire les fonctions de l'office public de cette Commune de Dabo, District
de Sarbois, Département de la Meurthe. est comparu au chef lieu de l'endroit
de cette Commune. Hubert Weber, veuveur de l'enfant de cette dite Commune
affidés de Joseph Leber, âgé de trente cinq ans, et de Nicolas Simon
son beau père, âgé de
a déclaré avoir que Genevieve Ruffenach son épouse en legitime
mariage est accouchée, la nuit passée à onze heures, dans sa maison
audis lieu, d'un enfant mâle. auquel dit enfant on a donné le prénom
de Francois Antoine. après cette déclaration que ledit témoin
a déclaré véritable, et de la représentation qui m'a été faite de
l'enfant de son j'ai rédigé le présent acte, que ledit témoin
ont signés avec moi et le père dudit enfant né par le
d'être à fait sa marque ordinaire; ledit père moi et moi.
Hubert Weber

Gertrude
Medling

54

Ce jourd'hui vingt cinq floral, l'an deux de la Republique
Francaise, une et indivisible, à dix heures du matin. par devant moi
Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de l'office public
de cette Commune de Dabo, District de Sarbois, Département de la
Meurthe. est comparu en la maison communale de lieu Liebard
medling tailleur d'habit dudit lieu, affidés de Bronnand Zinner
Lechannon, âgé de trente neuf ans, et de Joseph Leber âgé de trente cinq
ans, tous les deux domiciliés de ce lieu, a déclaré avoir que Anne Marie
Huber son épouse en legitime mariage est accouchée à midi et
cinq heures, dans sa maison audis lieu, d'un enfant femelle auquel
enfant on a donné le prénom de Gertrude. après cette déclaration
que ledit témoin a déclaré véritable et de la représentation qui
m'a été faite de l'enfant de son j'ai rédigé le présent acte, que ledit témoin

55

Ensemble le pere & la mere ont signé avec moi. le dit jour
 mardi et an 1. Georges Lousier, m. l'ing
Georges Lousier, m. l'ing

Jean
 Zimmerman

55

Ce jourd'hui premier mesidor, l'an deux de la Republique
 française, une et indivisible, pardevant moi Jean Jacques Wendling,
 chargé de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo,
 District de Sarrebourey, Département de la Meurthe. est comparu seule
 maison communale en vertu, Germard Zimmerman, charbon de bois
 assisté de Jean Diellenfshneider, et d'ignace christophy fils, Jany voisine
 et amie, le premier âgé de vingt cinq ans, et le dernier âgé de trente six
 ans, et déclaré avec moi que madame Diellenfshneider son épouse en
légitime mariage, est accouché d'un enfant mâle, dans sa maison audit
lieu ce jourd'hui cinq heures du soir. auquel dit enfant on a donné
le premier nom de Jean. après cette déclaration que ledit Zimmerman
 mont certifié véritable, et de la représentation qui m'a été faite dudit
 enfant, j'ai rédigé le present acte que ledit Zimmerman ont signés avec moi.
 Georges Lousier

Jacob
 Antoni

56

Ce jourd'hui cinq mesidor, l'an deux de la Republique française
 une et indivisible, audit lieu de matin, pardevant moi Jean Jacques
 Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier public de cette
 Commune de Dabo, District de Sarrebourey, Département de la Meurthe
 est comparu en la maison communale en vertu, Martin Antoni
cordouier demourant au schiffertoff, de cette Municipalité assisté
de Martin Nam, voiturier, âgé de quarante trois ans, et d'Antoine
Jeh Effertoff, s'aimier, âgé de trente huit ans, tous ordres de civilité audit
schiffertoff s'aimier. et déclaré avec moi que Marie Lise Resch am
son épouse en légitime mariage, est accouché ce matin à
deux heures, dans sa maison audit lieu, d'un enfant mâle: auquel
dit enfant ont donné le premier nom de Jacob. après cette
 déclaration que ledit témoin mont certifié véritable, et de la
 représentation qui m'a été faite dudit enfant de nom, j'ai rédigé le
 present acte, que ledit témoin ensemble le pere dudit enfant
 ont signés avec moi. le dit jour mardi et an 1. Jos. Jora
maître vaquier Martin Antoni

Michel
 Huber

57

Ce jourd'hui six mesidor l'an deux de la Republique française
 une et indivisible audit lieu, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé
 de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo, District
 de Sarrebourey, Département de la Meurthe, est comparu en la
 Municipalité de ce lieu. Joseph Huber, curé de la paroisse d'Immunstadt
 de cette Municipalité, assisté de Jean Schwaller, âgé de trente cinq

Et de Joseph Schreiber, âgé de quarante ans, a déclaré au vu de
Marie Anne Frey, son épouse, en légitime mariage, est accouchée
ce matin à six heures d'un enfant mâle, dans sa maison audit lieu,
auquel enfant on a donné le prénom de Michel. après cette
déclaration que les dits témoins ont certifiés véritable, et de la
représentation qui m'a été faite de l'enfant du nom j'ai rédigé
le présent acte, que les dits témoins ont signés avec moi le
dit jour moi et au. Pour être en participation d'un acte
sa marque ordinaire. Joseph Schreiber

Joseph
Lehrer.

58

Le jour du dimanche dix-neuf Mars, à midi, les deux de la République
française une et indivisible, procédant moi Jean Jacques Weidling
chargé d'exécuter les fonctions d'officier public en cette commune
de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, est
comparu en la maison communale de l'église, Joseph Lehrer
ouvrier de la forêt, âgé de trente quatre ans, et de Joseph Jean merman, bonnetier, âgé
de trente cinq ans, tous les deux domiciliés au dit lieu, et
amis, a déclaré avoir que Marie Anne Frey son épouse
en légitime mariage est accouchée ce matin à six heures
d'un enfant mâle, dans sa maison audit lieu, auquel est
enfant on a donné le prénom de Joseph. après cette
déclaration que les dits témoins ont certifiés véritable et
de la représentation qui m'a été faite de l'enfant du nom
j'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins ensemble
le père dudit enfant ont signés avec moi le dit jour moi et au.
Zimmernmouren Joseph Frey, Ferdinand, Jett

Rosine
Schreiber.

59

Le jour du dimanche dix-neuf Mars, les deux de la République
française une et indivisible, à huit heures du matin, procédant
moi Jean Jacques Weidling chargé d'exécuter les fonctions d'officier
public en cette commune de Dabo, District de Sarrebourg,
Département de la Meurthe, est comparu en la maison
communale de l'église, Jacques Schreiber, forestier de la haute
dette Municipale, âgé de trente de Jean Schwaller, âgé de
trente cinq ans, et de Nicolas Schwaller, âgé de vingt huit ans
les deux ouvriers de la forêt, domiciliés audit lieu, et amis, a déclaré
avoir que Rosine Schatt, son épouse en légitime mariage est
accouchée ce matin à une heure, dans sa maison audit lieu, d'un
enfant femelle, auquel est l'enfant on a donné le prénom de
Rosine. après cette déclaration que les dits témoins ont
certifiés véritable, et de la représentation qui m'a été faite de
l'enfant, j'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins ensemble
le père dudit enfant ont signés avec moi le dit jour moi et au.
Pour être en participation d'un acte. Joseph Schreiber

Ce jourd'hui quatorze messidor l'an 2^e

Catharine
Berlior.

Le jourd'hui quatorze messidor l'an 2^e de la République française, une et indivisible, a été comparu en la maison communale de ce lieu, Joseph Berlior, journalier habitant de la commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe. assisté de Jacques Schwaller, âgé de quarante ans, et d'Antoine Schwaller, âgé de vingt huit ans, tous les deux domiciliés à la dite commune. Près de madame Marie que Gertrude Schwaller son épouse en légitime mariage est au couché hier le soir à une heure, d'un enfant femelle, dans sa maison audit lieu, auquel dit enfant on a donné le prénom de Catharine. après cette déclaration que les dits témoins ont certifié véritable, et de la représentation qui nous a été faite dudit enfant, j'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins ont signé avec moi, en présence du père dudit enfant, le dit jour et an. Joseph Berlior Greffier Berlior

60
an Jacques Schwaller
de la commune de Dabo
Berlior
Schwaller
Berlior

Si l'acte

Catharine
Brandmeijer.

Ce jourd'hui, quinze messidor, à midi l'an deux de la République française une et indivisible, est comparu par devant moi Jean Jacques Wundling, en la maison communale de ce lieu, le quel est chargé de faire l'exécution d'offices publics de cette commune de Dabo District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, Mathis Brandmeijer demeurant au Laubach de cette municipalité, assisté de François Freijumath, âgé de trente deux ans, et d'Antoine Schwaller, son beau père âgé de vingt huit ans, les deux domiciliés en cette dite municipalité. adularé ainsi que Marie Anne Dupes sa femme en légitime mariage, est au couché ce matin à quatre heures, d'un enfant femelle, dans sa maison audit lieu, auquel dit enfant on a donné le prénom de Catharine. après cette déclaration que les dits témoins ont certifié véritable, et de la représentation qui nous a été faite dudit enfant de ce que j'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins ont signé avec moi, et le père dudit enfant n'a pas l'usage de signer après sa marque ordinaire le dit jour et an.

61
Brandmeijer
Wundling
Brandmeijer
Freijumath

Joseph Wundling Greffier (marque de Mathis Brandmeijer) Si l'acte

Florent
Zimmerman.

Ce jourd'hui deux thermidor, l'an deux de la République française, une et indivisible, par devant moi Jean Jacques Wundling, chargé de faire l'exécution d'offices publics de cette commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe. est comparu en la maison communale de ce lieu Joseph Zimmerman, terrétre de ce lieu, assisté d'Antoine Zimmerman son père, âgé de quarante ans, et de Ferdinand Schwaller, âgé de trente quatre ans, tous les deux domiciliés de ce lieu, adularé ainsi que Marie Lise Diellen Schwaller, son épouse en légitime mariage, est au couché hier le soir à six heures, dans sa maison audit lieu, d'un enfant femelle, auquel dit enfant on a donné le prénom de Florentine. après cette déclaration que les dits témoins ont certifié véritable, et de la représentation qui nous a été faite dudit enfant, j'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins ont signé avec moi, et le père dudit enfant n'a pas l'usage de signer après sa marque ordinaire le dit jour et an.

62
Zimmerman
Zimmerman
Schwaller

Joseph Wundling Greffier Si l'acte

audit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a donné le
prénom, de Florent. après cette déclaration que les dits témoins
ont certifié véritable, et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant
dénomé, j'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins ont signé
avec moi, ensemble le père dudit enfant le dit jour, mois et an.

Zimmern, le 11 Mars 1807

Hubert
Blaise

63

Le jourd'hui dix sept Mars, l'an deux de la République, à six
heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wandling, chargé
de faire les fonctions d'officier public de cette commune de
Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe, est
comparu en la maison communale susdite, Antoine Blaise
habitant de la part de cette municipalité, assisté de Etienne
Freyr, âgé de quarante ans, et de Jean Schwallier, âgé
de trente cinq ans, tous les deux domiciliés de la part de cette
municipalité par ailleurs, a déclaré ainsi que Marie Spiess
son épouse en légitime mariage est accouchée hier à
onze heures du soir, dans sa maison audit lieu, d'un
enfant mâle, auquel dit enfant on a donné le prénom de Hubert
après cette déclaration que les dits témoins ont certifié véritable
et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénomé, j'ai
rédigé le présent acte, que les dits témoins ont signé avec moi
le dit jour, mois et an, ensemble le père dudit enfant.

Zimmern, le 11 Mars 1807

Elisabeth
Blaise

64

Le jourd'hui vingt huit Mars l'an deux de la République
française, une et indivisible, pardevant moi Jean Jacques Wandling
chargé de faire les fonctions d'officier public de cette commune
de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe,
est comparu, en la maison communale susdite, François
Joseph Blaise, habitant de la part de cette municipalité
de Dabo, assisté de Etienne Freyr, âgé de quarante ans, et
de Jean Schwallier, âgé de trente cinq ans, tous les deux
domiciliés de la dite part, a déclaré ainsi que
Marie Lise Kimmner son épouse en légitime mariage
est accouchée d'un enfant femelle, le matin à six heures,
dans sa maison audit lieu, après cette déclaration que les
dits témoins ont certifié véritable, et de la représentation
présent acte, que les dits témoins ont signé avec moi
le dit jour, mois et an, auquel dit enfant on a donné le prénom de
Elisabeth. Zimmern, le 11 Mars 1807

Marie-Lise
Weber.

65

Ce jourd'hui vingt neuf ^{huit} ~~huit~~
 Thermidor, l'an deux de la
 République, une et indivisible, atant heures de matin, pardevant
 moi Jean Jacques Wendingy chargé de faire les fonctions d'officier
 public de cette Commune de Dabo, District de Sarrebourg,
 Département de la Meurthe est comparu au greffe Municipal de ce lieu,
 de ce lieu, Et comparu Blaise Weber, voiturier de ce dit lieu, et
 assisté de Martin Lingentzeli, âgé de trente sept ans, et
 de Michel Oberlé, âgé de quarante un ans, tous les deux
 domiciliés de cette municipalité ses amis, a déclaré a moi que
 parbe sus son épouse en légitime mariage, est accouché
 hier le soir a dix heures, d'un enfant femelle auquel dit enfant
 ont été donné le pr's nom de Marie-Lise. après cette déclaration
 que ledits témoins ont certifiés véritable, et de la représentation
 qui m'a été faite de l'enfant dénomé, j'ai rédigé le present acte
 que ledits témoins ont sauvement fait de savoir
 dire, et le père dudit enfant a signé avec moi, ledits jours et an.

L'ois ^{marqua M L de Marie-Lise} ^{marqua X de Michel}
 Lingentzeli Oberlé et de Martin

Marie-Lise
Schwaller.

66

Ce jourd'hui huit fructidor, l'an deux de la République
 française une et indivisible, atant heures, pardevant moi Jean Jacques
 Wendingy, chargé de faire les fonctions d'officier public de cette
 Commune de Dabo District de Sarrebourg, Département de la
 Meurthe, est comparu au greffe Municipal de ce lieu,
 Antoine fils Waller ^{Quintin} de la forêt, de la haub, de cette
 municipalité, assisté d'Antoine Oberlé, âgé de trente cinq ans
 et de Jean Fromwiller, âgé de quarante quatre ans, les deux ouvriers
 de la forêt de la haub, de cette municipalité ses amis, a déclaré a moi
 que Catharine Freijermuth, son épouse en légitime mariage
 est accouché, hier a dix heures de soir, d'un enfant femelle
 auquel dit enfant on a donné le pr's nom de Marie-Lise.
 après cette déclaration que ledits témoins ont certifiés
 véritable, et de la représentation qui m'a été faite deudit enfant
 j'ai rédigé le present acte, que ledits témoins ensemble le père dudit
 enfant ont signé avec moi, ledits jours et an.

Schwaller ^{Quintin} Oberlé et de Martin

Marie
Schott.

67

Ce jourd'hui dix fructidor l'an deux de la République française
 une et indivisible, atant heures, pardevant moi Jean Jacques
 Wendingy chargé de faire les fonctions d'officier public, de cette Commune
 de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, est
 comparu en la maison Communale de ce lieu, se présentant

ouvrier de la paroisse de Dieudonné, a été par l'Antoine Zins unan
aupres ouvrier de la paroisse, âgé de quarante un ans, et de Joseph
Zimmerman, le tannier, âgé de trente cinq ans, tous les deux
de Dieudonné, ses amis et voisins, a déclaré à moi que Marguerite
Schmitt son épouse en légitime mariage, est accouchée ce matin
à trois heures, dans la maison audit lieu, d'un enfant femelle
auquel dit enfant on a donné le prénom de Marie
après cette déclaration que les dits témoins sont certifiés
véritables, et de la représentation qui m'a été faite dudit
enfant, j'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins
ensemble le père dudit enfant ont signé avec moi, les
jours, mois, et an. J. Zimmerman et Marie Furstmann, J. H.

Zimmerman

le 15 août 1800

Bruno
Anstett.

68

Le jourd'hui quinze fructidor l'an deux de la République
française, une et indivisible, à huit heures du matin, par devant
moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier
public de cette commune de Dabo, District de Sarrebourg,
Département de la Meurthe, est comparu en la maison
communale de ce lieu, Blaise Anstett, ouvrier de la paroisse de
Dieudonné, a été par Joseph Meyer l'agent de cette commune
âgé de quarante huit ans, et d'Antoine Christy, le garçon
âgé de trente ans, tous les deux ses voisins, a déclaré
à moi, que Barbe Dillenpfeider son épouse en légitime
mariage, est accouchée ce matin à trois heures
d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a donné le prénom de
Bruno. après cette déclaration que les dits témoins sont
certifiés véritables, et de la représentation qui m'a été faite
dudit enfant nommé, j'ai rédigé le présent acte, que les dits
témoins ont signé avec moi, le père dudit enfant n'a
pas l'usage d'écrire a fait la marque ordinaire les dits
jours, mois, et an. (Blaise Anstett, ouvrier)

Antoine Christy

Joseph Meyer

Jacques
Tertzel

69

Le jourd'hui vingt deux fructidor, l'an deux de la
République, une et indivisible, à six heures du matin,
est comparu par devant moi Jean Jacques Wendling,
chargé de faire les fonctions d'officier public de cette
commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département
de la Meurthe, est comparu
Nicolai Tertzel habitant ouvrier de la paroisse
de Schœnberg, de cette commune, âgé de Jean
Furstmann, âgé de trente ans, et de l'Antoine Lambert

agé de quarante sept ans.
 tous les deux domiciliés audit lieu, se réunissent et ont
 déclaré avoir que Marie Anne Kuffler son épouse
 en légitime mariage, est accouchée ce matin à deux heures,
 dans sa maison audit lieu, d'un enfant mâle, auquel
 dit enfant on a donné le prénom de Jacques. après cette
 déclaration, que les dits témoins ont certifié véritables
 et de la Représentation qui n'a été faite de l'enfant en son
 J'ai rédigé le présent acte, que ledit témoin Lambert a signé
 avec moi, et l'autre s'y le père du dit enfant ont eu usage
 d'écrit. ont fait leur marque ordinaire. le dit jour, mois et an.
 Nous les marquis de Jean Margot de
End Nicolas Tzel

François
 Reyer muthy.

70

Ce jour d'aujourd'hui vingt huit fructidor l'an deux de la
 République française, une et indivisible à midi,
 par devant moi Jean Jacques Wendling chargé de faire les
 fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo,
 District de Sarrebourg Département de la Meurthe, est comparu
 en la maison de Antoine de Rebier, Français prussien
 habitant de l'endroit de cette municipalité, assisté de
Mathieu Brandmeier, âgé de trente huit ans, et de
Lorent Lambert, de Scheffershoff, ses amis, tous deux de
 cette municipalité, a déclaré avoir que Thérèse Huber
 son épouse en légitime mariage, est accouchée ce
 matin à deux heures, dans sa maison audit lieu, d'un
 enfant mâle, auquel dit enfant on a donné le prénom
 de François. après cette déclaration que les dits témoins ont
 certifié véritables, et de la Représentation qui n'a été faite
 de l'enfant en son nom J'ai rédigé le présent acte, que ledit
 Lambert a signé avec moi et le père du dit enfant, et l'autre
 n'ayant eu usage d'écrit a fait sa marque ordinaire âgé de quarante

Doyon. Antoine de Rebier Mathieu Brandmeier Lorent Lambert
de Scheffershoff

Albarme
 Baltzer

71

Ce jour d'aujourd'hui le trois sans Culatide, l'an deux de la
 République française, une et indivisible, à midi, est comparu
 par devant moi Jean Jacques Wendling de la maison communale
 de Rebier, lequel est chargé de faire les fonctions d'officier
 public, de cette Commune de Dabo, District de Sarrebourg
 Département de la Meurthe, de Antoine Baltzer de Küchberg, de

auvres de la paroisse de cette municipalité assistés de
 Jacques Schreiber, âgé de quarante ans, et de François
 Frey Emmett, âgé de vingt huit ans, tous les deux
 domiciliés de cette municipalité. a déclaré que Anne
 Marie Meyer son épouse en légitime mariage, est
 accouchée hier à trois heures après midi, d'un enfant
 femelle, auquel dit enfant on a donné le prénom
 de Catharine. après cette déclaration que ledit
 témoin m'ont certifié véritable, et d'après la réputation
 dudit enfant qui m'a été faite, j'ai rédigé le présent
 acte, que les dits témoins ont signé avec moi, et
 le dit père dudit enfant n'a pas le sage de signer
 et fait sa marque ordinaire. le dit jour, mois et an,

X marque
 de Jean Baetzler / [Signature]

Catharine
 Gröbly.

72

Le jour d'aujourd'hui trois sans faute, l'an deux de la République
 française, une et indivisible, au midi, grand valet moineau
 Jacques Wending chargé de faire les fonctions d'Officier public
 de cette commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département
 de la mortte, est comparu en la maison communale de l'lieu
 Charles Gröbly tisserand de ce dit lieu. assisté de Jean Emst
 son beau frère, aussi tisserand, âgé de trente ans, et de Nicolas
 Herzog, son ami, âgé de vingt six ans, tous deux de cette
 commune de cette municipalité. a déclaré ainsi que Christine Emst son
 épouse en légitime mariage est accouchée hier à deux heures
 après midi, d'un enfant femelle, auquel dit enfant on
 a donné le prénom de Catharine. après cette déclaration
 que ledit témoin m'ont certifié véritable, et d'après
 la réputation qui m'a été faite dudit enfant, j'ai rédigé
 le présent acte, que les dits témoins ont sous marqués
 de savoir écrire, et le dit Gröbly le père a signé avec
 moi, le dit jour, mois, et an.

X marque de
 Nicolas Herzog / [Signature]

X marque de
 Jean Emst / [Signature]

III



Primo 3

1794
1795

Le présent Régistre contenant *vingt* feuillets pour servir à l'enregistrement des actes de *naissance* de la Commune de *Dabo* a été coté, et paraphé par premier et dernier par moi Administrateur du District de Sarrebourg ce Quintidi des fêtes des SANS-CULLOTTIDES, l'an second de la République française une et indivisible.

Jacob An III 229, 1794 - 229, 1795

Catharine Reindel

Ce jourd'hui Septième vendémiaire l'an trois de la République française une et indivisible, à dix heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions d'Officier public, de la Commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, est comparu en la maison municipale de ce lieu Jacques Reindel, le Jeune, Citoyen forestier de ce lieu, assisté de Nicolas Reindel, son père,

agé. de vingt un ans, aussy Citoyen en Chapelle
Dieu dit lui; Et de florint Lettizes, son beaufrere
marchand Dieu lui, agé de quarante trois ans
a déclaré a moi que Catharine Dullefsh ne s'
son Epouse en Legitime Mariage est accouchée
ce jourd'hui a neuf heures du matin, d'un enfant
seul, dans sa maison audit lieu, auquel dit
enfant on a donné le prénom de Catharine

Après cette déclaration que lesdits témoins
m'ont certifiés, et de la représentation qui m'a
été faite de l'enfant dit nommé, j'ai rédigé le
présent acte, que lesdits témoins Ensemble
le pere dudit Enfant ont signés avec
moi, le dit jour mois, et an.

Nada Reuel. Lettizes. Reimes

2
Français, Jacques
Ruffenach. Ce jourd'hui vingt cinq vendémiaire
l'an trois de la République Française une
et indivisible, a quatre heures du soir,
procedant moi Jean Jacques Wendling
chargé de faire les fonctions d'Officier public
de cette Commune de Dabo, District de
Sambourg, Département de la Meurthe,
est comparu en la maison Cassemanat
Dieu lui, Jacques Ruffenach Citoyen ordonné

Deux

Dire dit lieu assistés de George Reibel, âgé de
 trente six ans, et de Joseph Gilbert, âgé
 de cinquante huit ans, le premier maréchal
 ferrant, et le dernier ouvrier de la garnit, tous les
 deux citoyens domiciliés en cette dite Commune
 au lieu d'auai, que Thérèse Burges sa
 épouse en légitime mariage est accouchée
 ce jour d'aujourd'hui, à une heure après midi, d'un
 enfant mâle. Daur sa maison audit lieu, auquel
 dit enfant on a donné le prénom de François
 Jacques. Après cette déclaration que ce
 dit témoin m'ont certifié véritable, et de la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant d'auai
 j'ai rédigé le présent acte, que le dit Reibel et
 le père dudit enfant ont signés avec moi, et
 l'autre témoin Gilbert m'a déclaré ne savoir signer
 a fait sa marque ordinaire, lesdits jours, mois, et an.



voir
 le page 25

Catharine
 Gertrude
 Schott.

Joseph Reibel
 Joseph Jussé
 Marie JH de Joseph
 Gilbert

Ce jour d'aujourd'hui treize Brumaire, l'an trois
 de la République française, peu et d'auai
 à quatre heures du soir. Pardevant moi
 Jacques Wendling, chargé de faire les constatations

D'offices publiques, de cette Commune de Dabo,
District de Sarbourg, Département de la Meurthe
est comparu de la maison communale de ce lieu
Theodor Schott, Citoyen valetier de cette dite
Commune, assisté de Bernard Zimmerman charre-
agé de trente neuf ans, et d'Antoine Zimmerman
jeunailis âgé de quarante deux ans les deux
aupry domiciliés in audit Dabo, a déclaré a moi
Profine Diellen Schneider son épouse en Legitime
mariage Est accouché ce matin a trois heures
d'un enfant femelle dans sa maison audit lieu,
auquel dit enfant ont adonné le pris nom de
Catharine Gertrude. Après cette déclaration
que les dits témoins m'ont certifiés véritable, et
de la représentation qui m'a été faite de l'enfant
dénomé, j'ai rédigé le present acte, que les
dits témoins, ensemble le pere dudit enfant
ont signés avec moi, le dit jour, moind au
Theodor Schott Theodor Zimmerman
Antoine Zimmerman

Dile Dip.) Ce jourdhuy quatorze Brumaire,
4 L'an trois de la Republique Française
im et indivisible, a dix heures du matin,
pardevant moi Jean Jacques Wendling
chargé de faire les fonctions d'offices publiques
de cette Commune de Dabo, District de

Officier public, de cette Commune de Dabo,
District de Sarrebourg, Département de la Meurthe
est comparu en la maison communale de ce lieu
Theodor Schott, Citoyen valetier de cette dite
Commune, assisté de Bernard Zimmerman charrois
agé de trente neuf ans, et d'Antoine Zimmerman
journalier agé de quarante deux ans. Les deux
susdits domiciliés in audit Dabo, a déclaré a moi
Joseph Diellen Schneider son Epoux en Legitime
mariage Est accouché ce matin a trois heures
d'un enfant femelle dans sa maison audit lieu,
auquel dit enfant ont adonné le prés nom de
Catharine Gertrude. Après cette déclaration
que les dits témoins m'ont certifiés véritable, et
de la représentation qui m'a été faite de l'enfant
dénomé, j'ai rédigé le présent acte, que les
dits témoins, ensemble le pere dudit enfant
ont signé avec moi, le dit jour, mois et an.
Theodor Schott Joseph Diellen Schneider
Bernard Zimmerman

Dile Dip.) Ce jourd'hui quatorze Brumaire,
L'an trois de la République Française
un et indivisible, a dix heures du matin
pardevant moi Jean Jacques Wendling
chargé de faire les fonctions d'Officier public
de cette Commune de Dabo, District de

Sarrebourey, Département de la Moselle,
Est comparu En la maison communale
d'udit lieu, Jean Dis, natif de
neufors, se trouvant avec sa famille en ce
moment en cette municipalité, un journalier
assisté de Pierre Diellen schneiders valetier
aupres d'udit lieu, âgé de vingt cinq ans
Et de Joseph Dis son père, journalier aupres
d'ici, âgé de cinquante et trois ans, aducare a
moi, que Marie Anne Meyer son épouse
en légitime mariage Est accouchée le matin
à trois heures, dans la maison de son père et frère
audit lieu, au quel dit enfant, on a donné
le prénom d'Odile Cyprien etc

Declaracion, que les dits témoins sont
Certifiés véritable, et de la représentation
qui ma été faite de l'enfant d'nommé, j'ai rédigé
le present acte, que le dit témoins Diellen schneiders
a signé avec moi, Et l'autre témoin Dis
Ensemble Jean Dis le père dudit enfant
ont fait leurs marques ordinaires, sans de servir
écrit. Et dit plus, mais et au.

Signature de Joseph Dis
Signature de Jean Dis
Signature de Pierre Diellen schneiders

Marie Madeleine
Abba.

Le jourd'hui vingt quatre Janvier
L'an trois delabre publique francoise
une et indivisible, a dix heures de matin, pardevant
moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les
fonctions d'officier public de cette commune
de Dabo, District de Sarbourg, Département
de la mortte. Est comparu en la maison communale
du dit lieu, Valentin Abba, Citoyen Sicard de cette
dite commune, assisté de Jacques Schott, Maire,
agé de cinquante quatre ans, et de Joseph Meyer
l'agent, agé de cinquante ^{ans} ans, les deux
de cette dite municipalité, et domiciliés audit
Dabo, a déclaré a moi que, Marie Caroline est
son épouse indelégitime mariage est
accouché le matin a quatre heures d'un enfant
seule dans sa maison audit lieu, auquel
dit enfant est adonné le prénom de Marie
Madeleine. Après cette déclaration que ledit
 témoin m'a certifié véritable, et de la
Représentation qui m'a été faite de l'enfant
d'nommé, j'ai rédigé le present acte, que les
dits témoins Ensemble le pere dudit enfant
ont signés avec moi, le dit jour
mois et an. Valentin Abba. Mair & agent.

Jour de son mois
Wendling

Antoine Jung



Le jourd'hui vingt quatre
Brumaire, l'an trois de la Republique
et indivisible, a quatre heures, après

comparuer en la maison communale
de ce lieu de Dabo, pardevant moi Jean Jacque
Wendling, chargé de faire les fonctions d'Officier
public, de cette commune de Dabo, District de
Sarrebourg, Département de la Meurthe, Catherine

Schreiber, femme du Defunt Louis Reitzel de cette
municipalité, demeurant a Labach, assisté
de Jean Schwaller, age de trente cinq ans, et
d'Etienne Frey, age de quarante et cinq ans,

les deux journaliers ses deux amis voisins
citadite Labach, a déclaré a moi que Catherine
Reitzel, sa fille est accouchée ce matin a deux
heures chez elle audit lieu, d'un enfant mâle,

illegitime, et ladite Reitzel a déclaré que ladite
Catherine sa fille a déclaré que le pere de son enfant est
un volontaire, qu'elle ne le connait pas autrement qu'un
son nom. Auquel dit enfant a été donné le prénom d'Antoine

Après cette déclaration que ledit témoin m'ont certifié véritable et
de la représentation qui m'a été faite dudit enfant, j'ai rédigé le présent
acte que ledit témoin ont signé avec moi, et la dite Reitzel a signé
l'usage de son nom, après la marque ordinaire # qui s'appelle Antoine Jung.

Johann Schwaller

Frais

(marque de la
femme Reitzel)

Antoine Jung

Année Marie Le jourd'hui trois dimanche, l'an trois de la
Saus. République française, une et indivisible

7 pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé
de faire les fonctions d'Officier public de cette
Commune de Dabo, District de Sarbourg,
Département de la Meurthe. Est comparu en
la maison communale dudit lieu, Citoyen
Jean Saus, ouvrier de la forêt de cette dite Commune
demeurant au Scherhoff, assisté de Florent
Barth, menuisier, âgé de soixante ans, et de
Antoine Lamber, voiturier, âgé de quarante et
huit ans, tous les deux ses amis dudit lieu. a
Déclaré avoir qu'une Marie Zimmerman,
son épouse en légitime mariage, est accouchée
hier à deux heures après midi, en son domicile
audit lieu d'un enfant femelle, auquel dit enfant
ont adonné le prénom d'Anne Marie. Après
cette déclaration que les Dits témoins m'ont
certifié véritable, et de la représentation que
m'a été faite de l'enfant deusmé, j'ai rédigé
le présent acte, que les Dits témoins ensemble
le père dudit enfant, ont signé avec
moi, le dit jour, mois, et an. J. Wendling

8 Marie Catharine
Oppredrisse
Le jourd'hui quatre dimanche, l'an trois de la

République française, un *Cinq* et indivisible
 à huit heures du matin. *Je* par devant moi
 Jean Jacques Wendling, chargé de faire les
 fonctions d'officier public de cette commune
 de Dabo, District de Sarrebourg, Département
 de la Meurthe, est comparu à la maison communale
 de ce dit lieu, Joseph Apprederise, Citoyen ouvrier
 de la forêt de ce dit lieu. assisté de Jean George
 Reibel Citoyen marchand, âgé de trente six ans
 et de Clays Joseph Weber, ouvrier de la forêt
 âgé de vingt huit ans, tous les deux domiciliés au
 audit Dabo, ses voisins et amis, a déclaré à moi
 que Marie Anne Gujer son épouse en légitime mariage
 est accouchée la nuit passée à dix heures, d'un enfant
 femelle dans la maison audit lieu, auquel dit enfant
 ont donné le prénom de Marie Catharine.
 Après cette déclaration que ledit témoin m'a dit
 certifiée véritable, et de la représentation qui m'a
 été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent
 acte, que ledit témoin, Ensemble ledit Apprederise
 père dudit enfant, ont signé avec moi, ledit
 jour, mois, et an. *Joseph Apprederise*
Joseph Gujer
Joseph Weber



Ce jour d'aujourd'hui onze, premier, lun, trois de la
 République française, une et indivisible
 heures du matin. par devant moi Jean Jacques
 Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier
 public de cette commune de Dabo, District
 de Sarrebourg, Département de la Meurthe. Et
 Marie Anne Gujer
 Reibel

Compara en la Maison Commune de ce dit lieu
Antoine Hübler, Citoyen de ce dit lieu, après de
Pierre Hübler Citoyen de ce dit lieu, âgé de vingt-huit
ans, et d'Antoine Zimmerman, journalier âgé de
quarante et deux ans, tous les deux domiciliés au dit
Dabo ses amis, a déclaré avoir, que Richard Jungmann
son épouse en légitime mariage est accouchée ce
jourd'hui à trois heures du matin, dans sa maison
au dit lieu, d'un enfant femelle, auquel dit enfant
ont été donné le prénom Jeanne Marie. Après cette
déclaration que les dits témoins ont certifié
véritable et icelle présentation qui ma été faite
de l'enfant venant, j'ai rédigé le présent acte,
que les dits témoins ensemble le dit Hübler, père
du dit enfant ont signé avec moi, le dit jour,
mois, et an. Zinnon Zimmerman
Zobler Hübler Antoine Hübler J. W. Weber

Pierre
Dittenschnider
mort.

10

Ce jourd'hui vingt huitième jour de
la République française, uni et indivisible,
pardevant moi Jean Jacques Weidling, chargé de faire
les fonctions d'officier public de cette Commune de
Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe
est comparu Jean Dittenschnider, Citoyen Sigard de
cette Municipalité, lequel m'a déclaré que Marie Anne
Weber son épouse en légitime mariage est accouchée
ce matin à six heures, d'un enfant mâle, dans sa maison
au dit lieu, dont la vie se trouve dans un premier acte
moi Jean Jacques Weidling me fait sur le champ transporté

Dans la maison, A Jean Diellenstyn, le
 premier de l'enfant apostrophe
 de Pierre Ruffenach, âgé de trente ans
 A l'Antoine Zimmermann, âgé de quarante et
 deux ans. Tous deux ses amis, Auvrier de la forêt
 domaniale, en cette dite commune. m'a présenté ledit
 enfant, auquel il a donné le prénom de Pierre
 D'après cette déclaration que ledit Ruffenach et Zimmermann
 m'ont certifiée conforme à la vérité, et la représentation
 qui m'a été faite de l'enfant excommunié, j'ai trouvé ensemble
 le père, et les deux dit témoins que ledit enfant est mort
 au même instant, et j'ai rédigé le présent acte fait à
 Dabo dans la maison dudit Diellenstyn le dit jour,
 mois et an. J. C. H. Dist. sup. et c.
 J. C. H. Zimmermann
 Zimmermann



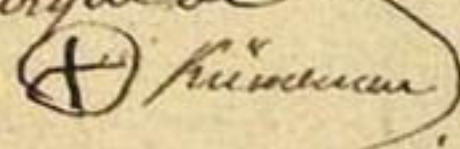
W. Muller
 1796

Antoine Ham.

II

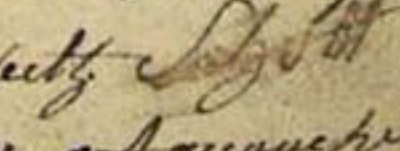
Ce jourd'hui quatre heures l'antroir de la République
 François, une et indivisible à six heures du matin,
 pardevant moi Jean Jacques W. Muller, chargé de faire
 les fonctions d'Officier public de cette Commune
 de Dabo, District de Sarrebourg, Département de
 la Meurthe, est comparu en la maison communale
 de cette dite lieu, Antoine Ham, Citoyen journalier
 de la Haute de cette dite Commune, assisté de Joseph
 Brille le jeune âgé de trente sept ans, et de Jean
 Mennon âgé de cinquante sept ans, tous les
 deux journaliers habitans de ladite haute, et ses
 amis, aduans auai, qu'à polaire l'Antoine
 son épouse en Légitime mariage est accouché

ce matin à trois heures d'un garçon dans sa
maison au dit lieu auquel dit enfant, un a
donné le pr^s nom d'Antoine. après cette
déclaration que ledit témoin nous certifie
véritable, et de la représentation qui m'a été faite
de l'enfant du même, j'ai rédigé le présent acte
que ledit témoin Brüll en semble le père dudit
enfant ont signés avec moi, et ledit témoin
n'a pas l'usage de l'encre a fait la marque
ordinaire, les dits pr^s, moi et au.

M. Brüll. *Marque de*
Jean  Brüll. Joseph Brüll.

Etienne Michel
Homberger,

Ce jourd'hui Septième Novor, L'an trois

12
de la République française, une et indivisible
à midi, pardevant moi Jean Jacques Wendling,
chargé de faire les fonctions d'officier public de
cette commune de Dabo, District de Sarrebourg,
Département de la Meurthe, et par devant la
maison communale de ce lieu, Joseph Homberger
Citoyen de la haub, et autres de la haub, assisté de
Jean Schwaller, âgé de trente cinq ans, et de Jean
Weber, âgé de soixante cinq ans, les deux
habitans, et autres de la haub de ce lieu, et par
devant, et déclare à moi que Elisabeth ,
Hergel son épouse en légitime mariage, est accouchée
hier à sept heures du matin, dans sa maison au dit
lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a donné

le presonier d'Etienne Michel

Après cette déclaration que les

Dits témoins, mont certifié véritable, et s'ils

Représentation, qui m'a été faite de l'enfant

de son, j'ai rédigé le présent acte, que

les Dits témoins ensemble le père dudit enfant

ont signés, au mois, les Dits, au mois et au J.

Joseph Gallot, Joseph Wending

Joseph Schott, Joseph Schott

Ce jour d'aujourd'hui dix huitième Nivose, l'an

trois de la République Française, une

et indivisible, après avoir vu et

par devant moi Jean Jacques Wending chargé de faire

les fonctions d'Officier public de cette Commune

de Dabo, District de Sarbourg, Département de la

Meurthe. Est comparu en la maison communale

deudit lieu, Joseph Fröhlicher citoyen Mair Jean

dudit lieu, assisté de Theodor Schott, son beau

frère âgé de trente six ans, ans, et de Blaise

Schott le grand âgé de quarante un ans, tous

les deux ses voisins et amis, Citoyens domiciliés

de cette dite Commune, a déclaré à moi, que

Marie Lise Schott, son Epouse en

Legitime mariage est accouchée aujourd'hui

à une heure après midy d'un Enfant femelle

dans sa maison au dit lieu, auquel dit

Enfant ont donné le prénom de Marie

Lise Gerdruthes, après cette déclaration que

les Dits témoins ont certifié véritable

et s'ils ont été fait de l'enfant

de son, j'ai rédigé le présent acte, que

les Dits témoins ensemble le père dudit enfant

ont signés, au mois, les Dits, au mois et au J.



Vertical text on the left margin, partially obscured and difficult to read.

le procureur d'Etienne Michel

Après cette déclaration que les
dits témoins, m'ont certifié véritable, et s'ils
qui m'a été faite de l'enfant
de dire le présent acte, que
Ensemble le père dudit enfant
ont signé, au mois, le dit, jour, mois et an f.



Joseph Gallot Joseph Michel
Joseph Joseph Wundling

Gertrude
Fröhlicher.

Ce jour huitième Nivôse, l'an
trois de la République française, une
et indivisible, à huit heures du soir

pardevant moi Jean Jacques Wundling chargé de faire
les fonctions d'Officier public de cette Commune
de Dabo, District de Sarbourg, Département de la

Meurthe. Et comparier en la maison susmentionnée
de dit lieu, Joseph Fröhlicher citoyen Marseillais
dudit lieu, assisté de Theodor Schott, son beau
frère âgé de trente six ans, ans, et de Blaise
Schott le grand âgé de quarante un ans, tous
les deux ses voisins et amis, citoyens et habitans
de cette dite Commune, a déclaré à moi, que
Marie Lise Schott, son épouse en
Legitime mariage est accouchée aujourd'hui
à une heure après midy d'un enfant femelle
dans sa maison audit lieu, auquel dit
enfant ont donné le prénom de Marie
Lise Gertrude, après cette déclaration que
les dits témoins m'ont certifié véritable

Et de la représentation qui m'a été faite
de l'enfant dénommé, j'ai vu de près le presen-
tante que les Dits Atmoins Ensemble l'acte
fröhlicher pour dudit Enfant, ont signés
avec moi, les Dits jours, mois et an.

J: fröhlicher

Delapins Hoff *W. K. Hoff*
dit le grand. *dit le petit*

Marguerith
Riemen

Ce jour d'aujourd'hui vingt et un
Janvrais de la République française

14 heures, une et indivisible, a dix heures
matin, pardevant moi Jean Jacques Waudling
chargé de faire les fonctions d'Officier public
Dette Commune de Dabo, District de
Sarrbourg, Département de la Meurthe, et
comparu en la maison communale de
ce lieu, Antoine Riemen tourneur et citoyen
deudit lieu, assisté d'Antoine Riemen
son père, âgé de soixante et quatre ans,
et de Jean George Ribel, le maréchal, son
voisin, âgé de trente sept ans, a déclaré
moi que Marianne Dillen Schneider, son
épouse en légitime mariage, est accouchée
ce jour d'aujourd'hui à quatre heures du matin d'un
Enfant femelle, dans sa maison audit lieu,

auquel dit enfant, ont adonné pour
 le premier nom de marquerite
 Apres cette
 Remoim, mont
 Représentation
 Tenue, J'ai rédigé le présent acte que lesdits
 témoins Ensemble le pere dudit enfant
 Antoine Reimen, ont signé avec moi, ledit
 dit Jours, mois, et an. Jean Schott
Primo Quibul si en lieu



Jean
 Joseph
 Schott.

15

Le jour du vingt neuf nivôse l'an trois
 de la République Française, une et indivisible
 à huit heures du matin, est comparu pardevant
 moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire
 les fonctions d'Officier public de cette
 Commune de Dabo, District de Sarrebourg,
 Département de la Meurthe, en la maison communale
 de ce dit lieu, Michel Schott, voiturier et Officier
 municipal de ce dit lieu, après se faire
 Schott, son voisin, âgé de cinquante ans, et
 de Frédéric Schott, garçon voiturier au lieu son
 voisin, âgé de vingt trois ans, aidés ainsi
 que Claude Zimmermann, son gendre
 Legitime mariage est acouché par suite
 heures de soir dans la maison audit lieu, d'un
 enfant mâle, auquel dit enfant ont adonné

Le prénom de François Joseph. Après
cette déclaration que lesdits témoins m'ont
certifiés véritables et de la représentation qui
m'a été faite de l'enfant de son nom, j'ai rédigé
le présent acte que lesdits témoins ensemble
Michele Schatt, le père dudit enfant ont signé
avec moi, lesdits jours mois et an

16

Michel Schatt, Jacob Schatt, Guindis, etc.

Thérèse
Schatt

Le jour d'aujourd'hui premier pluvios l'an trois de la République
française une et indivisible à huit heures du matin
pardevant moi Jean Jacques Wendling chargé de faire
les fonctions d'officier public de cette commune de
Dabo District de Sarbourg, Département de la mortelle,
est comparu dans la maison communale de ce dit lieu
Jeanne Fritsch habitante de cette dite commune, épouse de
Joseph Fritsch Citoyen marchand, âgé de quarante
cinq ans, et d'Antoine Ruffenach, âgé de vingt cinq
ans deux voisins et amis, à celui d'ami que Salome
Schäffer son épouse en légitime mariage est accouchée
ce matin à deux heures, dans sa maison audit lieu,
d'un enfant femelle, auquel dit enfant ont été donnés
le prénom de Thérèse après cette déclaration que
lesdits témoins m'ont certifiés véritable, et de la
représentation qui m'a été faite de l'enfant de son nom,
j'ai rédigé le présent acte que lesdits témoins
ont signé avec moi, et ledit Jeanne Fritsch
m'a par l'usage de l'encre fait sa marque
ordinaire lesdits jours mois et an
Dabo District de Sarbourg le 1er pluvios l'an 3
J. Wendling
Fritsch

Blaise Augustin
Engelman.



Ce jour d'aujourd'hui Sept pluvios
L'an trois de la République française

17

matin, par devant moi Jean Jacques Wendling
chargé de faire les fonctions d'officier public de
Ditto Commune de Dabo, District de Sarbourg
Département de la Meurthe, est comparu en la
maison Communale de ce lieu, Augustin
Engelman Citoyen en maison, et notaire de ce dit
lieu, assistés de Valentin Abba, âgé de vingt
cinq ans, et de Bernard Jungman, avoué de la
faute âgé de vingt huit ans, tous les deux Citoyens
de ce lieu, ses voisins et amis, et de sa
femme, que Madeline Cippardis son épouse
en légitime mariage, est accouchée ce matin
d'un enfant mâle dans sa maison au dit lieu,
auquel dit enfant ont été données les prénoms
d'Augustin Blaise, après cette déclaration que
les dits témoins m'ont certifié, véritable et de la
Représentation qui m'a été faite de l'enfant
d'encore, J'ai rédigé le présent acte, que ledit
Abba, Ensemble le père dudit enfant ont signé
avec moi, et ledit Jungman n'a pas l'âge de faire
un fait sa marque ordinaire le dit jour susdit.

Valentin Abba
Bernard Jungman

18

Antoine
Schemo

Ce jour d'aujourd'hui trois pluvios l'an trois de la
République française, une et indivisible, a été

hier, du matin, par devant moi Jean Jacques
 Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
 public de cette commune de Dabo, District
 de Sarbourg, Département de la Meurthe, est
 comparu en la maison communale de ce
 lieu, Louis Scherno, journalier habitant
 de la habit, de cette dite commune, assisté
 de François Antoine Scherno, son frère, âgé de
 trente six ans, et Joseph Meyer de Dabo âgé de
 quarante sept ans, tous les deux de même qualité
 ses voisins, et habitant du dit lieu, adhérent
 au dit que Marie Les Brill son épouse en
 légitime mariage est accouchée le matin au
 jour, dans sa maison du dit lieu, d'un enfant
 mâle, auquel dit enfant ont été donnés les noms
 d'Antoine d'après cette déclaration que les dits
 témoins ont certifié véritable, et de la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant
 nommé, j'ai rédigé le présent acte, que ledit
 Louis Scherno père du dit enfant a souscrit
 faite de savoir vraie, et les dits témoins
 ont signés avec moi, le dit jour, moi et
 ans.

Louis Scherno
 Joseph Meyer
 François Antoine Scherno
 (Marie Les Brill)
 Wendling

Marie Anne
 Scherno

19

Ce jourd'hui quatorze pluviôse l'an
 trois de la république française une
 indivisible, à dix heures du matin par devant
 moi Jean Jacques Wendling chargé de faire
 les fonctions d'officier public de cette commune
 de Dabo, District de Sarbourg, Département

Est comparu de la maison de
Commune de ce dit lieu, François
font de ce dit lieu, apiste,



Antoine Schemis curé de la
municipalité, habitant de la
de Louis Schemis, son frère
et voisin, et de Joseph Meijer Charpentier au
de ce dit lieu commune, âgé de quarante et sept ans
et le premier, est âgé de quarante ans. adiciant
à moi que de ce dit lieu son épouse undeytine
mariage est accouché la nuit passée à minuit
dans sa maison au dit lieu, d'un enfant femelle
au quel dit enfant ont adonné le présent nom de

Marie Anne. Après cette déclaration que les
dits témoins m'ont certifiés véritable, et de la
représentation qui m'a été faite de l'enfant de nom
j'ai rédigé le présent acte, que ce dit François Antoine
Schemis père dudit enfant, et le dit Joseph Meijer
ont signé, avec moi, et le dit Louis Schemis, né
par le sage d'icelle a fait sa marque ordinaire
ce dit jour mois et an. J. Dreyer, curé de ce dit lieu
Meijer, curé de ce dit lieu
de Louis Schemis


François
Joseph
Meijer
20

Ce jour huy vingt huit de ce dit lieu
L'an trois de la République française
une et indivisible, à midi. par devant
moi Jean Jacques Windling chargé de
faire les fonctions d'Officier public
de cette Commune de Dabo, District de

de Sambourcy, Département de la Meurthe
Est Camparier, ou la Municipalité
l'ensemble ordinairement en ce dit lieu.
Louis Guis Citoyen forestier national
du dit lieu, assisté de Joseph Meyer
son ami et l'agent de cette dite Commune
agé de cinquante ans et de Jean Geary
Reich Marchand ferrant agé de trente
six ans, adultes aussi que Appolome
Schmitt son épouse en légitime mariage
est accouché le six à sept heures du matin
dans sa maison au dit lieu, d'un enfant
mâle, auquel dit enfant ont été donné
après nous les parents Joseph et Cyrie
cette déclaration que les dits témoins sont
certifiés véritable, et de la représentation qui
m'a été faite de l'enfant d'après, j'ai redigé le
présent acte, que les dits témoins ensemble
le dit Guis père du dit enfant ont signé
ensemble le dit jour, et au
Louis Guis. M. J. agent n.
Joseph Guis. Reich

Mariage
Obente

Ce jour d'aujourd'hui vingt huit pluviôse, l'an
trois de la République française, une et indivisible
à une heure, après midi, pardevant moi Jean Jacques
Wendling chargé de faire la fonction d'Officier

publique de cette Canton de ^{parce} ~~parce~~
Debo, District de Sarbois, Département de la
Meurthe est comparu au greff. municipal
de ce lieu,  Pierre Oberle Citoyen marié
de ce lieu, assisté de Joseph
Oberle son frère, âgé de quarante et cinq ans, et
de Marie Zimmermann, âgé de quarante deux ans,
tous les deux Citoyens de cette commune, admettant
aussi que Thérèse Schmitt son épouse en légitime
mariage est accouchée matin à deux heures, dans
sa maison audit lieu, d'un enfant femelle, auquel
dit enfant ont été donnés les surnoms de Marie Lise;
Après cette déclaration que ledit témoin nous
certifie véritable, et de la représentation qui
nous a été faite de l'enfant d'enfant j'ai rédigé le
présent acte, que ledit témoin Zimmermann a
signé avec nous, et ledit Joseph Oberle n'a pas le sage
d'écrire après sa marque ordinaire. Et le père dudit
enfant a signé de même. Le dit jour maintenant
Joseph Oberle
Marie Lise
Zimmermann

(marque de Joseph Oberle)

Marie Anne
Weber.
Monte.

Ce jour d'aujourd'hui premier ventose, l'an trois de la
République française, une et indivisible
à huit heures du matin, par devant moi Jean

Jacques Windling, chargé de faire les fonctions
d'officier public de cette commune de Debo, District
de Sarbois, Département de la Meurthe. et comparu

au Gress. Muenipal de ce dit lieu, Chahart Weber,
 Citoyen voiturier de St. Effershoff, de cette dite Muenipal
 assisté de Claude Fup, Citoyen dudit lieu, âgé de
 cinquante et cinq ans, et de Jean Diellen Schaiden
 son beaufrere, âgé de vingt six ans Citoyen âgé ans de
 cette dite Commune, a déclaré à moi que Ovide Rame
 son épouse en légitime mariage est accouchée le
 matin à cinq heures dans sa maison audit lieu, d'un
 enfant femelle dont la vie se trouve en péril
 imminent, mais le saupigné me sein sur le champ
 transporté à la maison dudit Chahart Weber, et
 assisté des témoins dénomés cy dessus, on m'a
 présenté ledit enfant, auquel ont été donné le
 prou nom de Marie Anne. D'après cette déclaration
 que ledits témoins m'ont certifié, véritable, et de la
 représentation, qui m'a été faite de l'enfant dénomé
 j'ai trouvé ensemble lesdits témoins que ledit enfant
 est mort au même instant. et j'ai rédigé le present
 acte, que ledits témoins ensemble le pere dudit
 enfant ont signés avec moi, ledit jour, mois et an.

173: voyez
 le page 26.

Marie
 Jeanne
 Knittel
 23

Es seigneur et nobles glo. J. J. J.
 Joubert, Eschev. Justice
 Ce jourdhuy dix sept ventose l'an trois de la
 République française, une et indivisible
 à huit heures du matin. pardevant moi Jean
 Jacques Wernking chargé de faire les fonctions
 d'officier public de cette Commune de Dabo,
 District de Sarbourg, Département de la Meuse. Est

est comparu au Greff Douze
municipal de ce dit lieu.



le citoyen Joseph
afisté de
quarante ans,
condamné âgé de cinquante trois ans, tous deux de cette
dite municipalité, le premier son cousin, et le
deuxième son oncle, a déclaré à moi que Marie Lise
pouas son épouse en légitime mariage est accouchée
le matin à sept heures dans sa maison au dit lieu,
d'un enfant femelle, auquel dit enfant ont été donnés
les prénoms de Jeanne. Après cette déclaration
qu'ils ont tenu à moi certifiés véritables et de la
représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé
j'ai rédigé le présent acte, que lesdits témoins ont
signés avec moi, ensemble le père dudit enfant, les
dits pères mariés et moi. Jacques Joseph de Michel

Jacques Joseph de Michel
Le jourd'hui vingt deux de ce mois l'an trois de la
République française, une et indivisible à huit
heures du soir, pardevant moi Jean Jacques
Winding, chargé de faire les fonctions d'officier
public de cette Commune de Dabo, District
de Sarbourg, Département de la Moselle
est comparu au Greff municipal de ce dit lieu
Blaise, petit Citoyen ouvrier de la forêt de cette

François
Pette

24

Dite commune, assisté de Antoine Zimmerman
 âgé de quarante ans, et de François Buschagé
 de trente quatre ans, tous les deux Citoyens et
 voisins. Et ainsi, de la dite commune, advenue
 à moi, que Marie Anne Buschman, son épouse
 en légitime mariage est accouchée le jour d'aujourd'hui
 à midi, dans sa maison audit lieu, d'un enfant
 mâle au quel dit enfant ont adonné le surnom
 de Jeanne. Après cette déclaration que les dits
 témoins m'ont certifiés véritable et de la paternité
 qui m'a été faite dudit enfant, j'ai rédigé le
 présent acte, que les dits témoins ont signé
 avec moi, et ledit Blaise, père dudit enfant
 a fait sa marque ordinaire, faite de la main
 droite sans voir et au / marque X de Blaise
Père
 Joseph Zimmerman
 Procureur

Joseph
 Antoine
 Gröbly.

25

Le jour d'aujourd'hui vingt cinq ventose l'an trois de la
 République française, une et indivisible,
 à quatre heures après midi, par devant les Sauphignés
 Jean Jacques Wendling chargé de faire l'exécution
 d'affaires publiques de la commune de Dabo,
 District de Sarbourg, Département de la Meurthe,
 est comparu au greffe municipal de ce dit lieu
 Antoine Gröbly, Dissertant, assisté de son beau
 père Jacques Juché âgé de trente sept ans, et
 de Blaise Jangman, son voisin et ami, âgé de

Cinquante et quatre ans, les
 Deux curés de la paroisse de
 Aoustrois, — habitants de ce dit lieu, a
 déclaré avoir, que — Mère se pube son y pouse
 Legitime mariage est accompli ce jourd'hui a neuf
 heures du matin dans sa maison audit lieu, d'un enfant
 mâle, auquel dit enfant ont adonné les prénoms
 de Joseph Antoine, après cette déclaration que le
 dit témoin mout certifié, véritable, et de la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant d'enomé
 j'ai rédigé le present acte, que ledit témoin
 ensemble le pere dudit enfant ont signé, avec moi,
 ledits jours mois et an. Et enfin ledit Gröbly
 a déclaré ne savoir signer, a fait sa marque
 ordinaire.

Joseph Antoine Gröbly
 Clément Gungl
 Jacob Figg

Wending

Catharine
 Ruffenach.

26

Ce jourd'hui vingt six Jouvinal, l'an trois
 de la République française, une et indivisible
 a midi, grandvaux le sousigné Jean Jacques
 Wending chargé de faire les fonctions d'officier
 publique de cette commune de Dabo, District de Sarrebourg
 Département de la Moselle, est comparu au greffe
 municipal de ce dit lieu, Jean Ruffenach, Citoyen
 vertueux de ce dit lieu, assisté de Jacques Schott le mari
 de ce lieu, et son beau pere, âgé de cinquante et cinq ans
 et d'Antoine Zimmermann, Citoyen aussy de ce lieu, son aïeul
 âgé de quarante ans, a déclaré avoir que Marie Anne Schott
 son épouse en Legitime mariage est accomplie a midi

au lieu de deux, dans sa maison audit lieu, d'un
 enfant femelle, auquel dit enfant est adonné le
 prénom de Josephine. après cette déclaration que les
 dits témoins, sont certifiés véritables, et de la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant devenu
 j'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins
 ensemble le père dudit enfant, ont signés avec
 moi, les dits, jour, mois, et an.

Jacob Hoff Josephine Zimmermann

Jacques
 Peter.
 Maire.
 27

Le jourd'hui six Gennival, l'an trois de la République
 Française, une et indivisible, est comparu par devant
 le sous-signé Jean Jacques Wendling au greffe Municipal
 chargé de faire les fonctions d'officier public de cette
 Commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département
 de la Moselle, Joseph Peter habitant journalier de chez le
 d'icelle dite Municipalité, assisté d'Antoine Zimmermann, même
 qualité, au lieu dudit lieu, âgé de trente-neuf ans, et de Jean
 Endr, tisserand au lieu dudit lieu, âgé de trente ans, aidés
 ainsi que Marie Kutz son épouse en légitime mariage
 est accouchée au lieu dudit lieu, d'un enfant male dans sa maison
 audit lieu, dont la naissance se trouve dans un petit certificat
 moi Jean Jacques Wendling me fait sur lequel se trouve par
 dans la maison dudit Joseph Peter audit lieu, ledit Joseph Peter
 m'a présenté ledit enfant auquel il adonné le prénom
 de Jacques. D'après cette déclaration que les dits Endr et Zimmermann
 sont certifiés comparus à la vérité et de la représentation
 qui m'a été faite de l'enfant devenu, j'ai trouvé ensemble le
 père, et les dits témoins, que ledit enfant est mort au même
 instant et j'ai rédigé le présent acte, que les dits Peter père dudit
 enfant, et ledit Zimmermann ont signés avec moi, et ledit lieu dit

Joseph Peter Antoine Zimmermann Jean Wendling

Frederich
Gasper
mort

Ce jourdhuy sixgerminal quatre
l'an trois de la Republique françoise
une et indivisible a dix heures du matin, pardevant
moi Jean Jacques Wendling chargé de faire la fonction

28 D'officier public de cette Commune de Dabo, District de
Sarrelouis, Département de la mortne est comparu
Friderich Gasper le jeune, Citoyen Sigard due lieu, lequel a
declaré que Barthe Schott, son Epouse en Legitime
mariage est accouché ce matin a trois heures dans sa
maison audit lieu, d'un enfant mâle dont l'enfant se trouve
dans un petit sacrement, moi Jean Jacques Wendling
me suis sur le champ transporté en la dite maison
et Friderich Gasper m'a présenté l'enfant assisté de Jacques
Schott le mari due lieu, âgé de cinquante et cinq ans
et de Joseph prêtre aussy due lieu, âgé de quarante
ans, m'a présenté ledit enfant, auquel dit enfant il a
donné le pris nom de friderich. L'après cette déclaration
que ledit Schott mari et Joseph prêtre m'ont certifié
conformer ala verité et de la représentation qui m'a
été faite de l'enfant denomé, j'ai trouvé ensemble le
pere dudit enfant, et les deux témoins que ledit enfant
est mort au même instant, et j'ai rédigé le present
acte. Le dit jour moi, et au J. Frederich Gasper
Jacob Batt Jisemberec ont
Jisemberec

Maria Anne
Jungmann

Ce jourdhuy onze
Republique françoise, une et indivisible, a dix
heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling

29 chargé de faire la fonction d'officier public de cette
Commune de Dabo, District de Sarrelouis, Département
de la mortne, Est comparu au greffe municipal
de cette dite Commune, les Citoyens Bernand Jisemberec

au pres de la paroi de la dite paroisse, a pres de
 Frederic Jungmann, son pere age de vingt ans
 et de Valentin Appa, son voisin, age de vingt ans
 adelaire a moi que Marguerite Schmitt, son épouse en legitime
 mariage est accouchée cette nuit d'un enfant, d'un garçon
 audit lieu, d'un enfant femelle, auquel dit enfant ont donné
 le pres nom de Marie Anne Appa, cette declaration que
 les dits témoins me ont certifiée, veritable, et de la representation
 qui m'a été faite dudit enfant denomé, j'ai rédigé le present
 acte, que les dits Jungmann, le pere et le témoin son
 pere ont souscrits, fait de savoir de voir et de
 appa a souscrits avec moi, les dits pères, mais et au
 (marquet de Bernard) (marquet de Frederic
 Jungmann) (Jungmann)

valentin abba

Si l'acte est...

Catharine
Lehner.

50

Ce jourd'hui quatorze Germinale, l'an troisieme
 de la Republique Francaise, une et indivisible
 a dix heures du matin; pardevant moi Jean Jaume
 Windling, citoyen de cette Commune de Dabo, chargé
 de faire le fonction d'officier public de cette dite
 lieu, est comparu au greffe Municipal, George
 Lehner, habitant au pres de ce dit lieu, a pres de
 Romain, Garçon chapeau, age de vingt ans et de
 Jean Dillen Schneider, Sigard, age de vingt ans
 tous les deux de cette dite lieu, adelaire a moi, que
 Catharine Lehner son épouse en legitime
 mariage; est accouchée ce jourd'hui a dix heures
 du matin, d'un enfant femelle, auquel dit enfant
 ont donné le pres nom de Catharine Lehner
 cette declaration que les dits témoins me ont certifiée
 veritable, et de la representation qui m'a été faite

l'enfant venant, j'ai rédigé
le présent acte, que les témoins
dits témoins ont signé avec
moi, et ledit père de dit enfant a fait sa marque
ordinaire faite de savoir l'un, les dits jours moindres.

Marquet de George
Le Haer
Nicolas Reuvel
Wendling

51
Florent
Oberlé

Aujourd'hui vingt quatre local, l'an trois, de la
République française, une et indivisible, à huit heures
par devant moi Jean Jacques Wendling, Mayor de cette
Commune de Dabo, District de Sarbourg, Département
de la Meurthe, chargé de faire les fonctions d'Officier
publique de ce lieu, et sans pareil au greffe municipal
de cette dite Commune; le Citoyen Jean Oberlé voiturier
de ce dit lieu, assisté de Joseph Puzos Officier municipal
agé de cinquante deux ans, et de Jacques Schott, notaire
agé de cinquante deux ans, tous habitants de ce dit lieu,
a déclaré à moi, que Catharine Michel son épouse, en
Legitime mariage est accouchée aujourd'hui sept heures
du matin dans sa maison au dit lieu, d'un enfant mâle, au
quel dit enfant ont donné le prénom de Florent.
Après cette déclaration que les dits témoins ont certifié
véritable, et de la Répresentation qui m'a été faite de
l'enfant venant, j'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins
ont signé avec moi, et ledit père de dit enfant a fait
sa marque ordinaire, faite de savoir l'un, les dits jours moindres.

52
Jean Oberlé

Joseph Puzos
Jacques Schott
Wendling

53
Hélène
Reno

Aujourd'hui vingt huit Germinal l'an trois, de la République
française, une et indivisible, à huit heures, devant moi

Le Souffigné, Jean Jacques Wendling, Citoyen de cette
 Commune de Dabo, District de Sarbourg, Département
 de la Moselle, chargé de faire les fonctions d'Officier
 public de ce dit lieu, Est comparu au Greffe Municipal
 de ce dit lieu, la Citoyenne Elisabeth Bertold Sage
 femme de ce dit lieu, assistée de Pierre Schinas, âgé de
 trente six ans, et de Joseph Joseph, âgé de quarante sept ans
 tous les deux Citoyens de cette dite Commune, déclarant à moi
 que Marie Reno, fille majeure du défunt Leonard Reno,
 et Joséphine Miller, de cette dite Commune, Est
 accouchée ce jour d'aujourd'hui dans la maisonnette de sa mère d'un
 enfant femelle, illégitime, duquel dit enfant est le père Jean
 Michel Bontz volontaire de ce dit lieu, Et suivant les Dires
 de ladite accouchée, auquel dit enfant ont été nommés le prénom
 d'Hélène. A près cette déclaration que le dit témoin
 m'a certifié véritable, et de la représentation qui m'a
 été faite de l'enfant de venue, j'ai rédigé le présent
 acte, que le dit témoin a été signé avec moi, et ladite
 Bertold Sage femme sous marque, faite de l'avis
 d'un Citoyen, le dit jour, mois, et an.

Marquet d'Elisabeth
 Bertold

Joseph Joseph Wendling

Catharine
 Diellen Schneider

33

Ce jour d'aujourd'hui premier floral, l'an trois
 de la République Française, un notaire public
 a été, prouvant moi le Souffigné Jean
 Jacques Wendling, Citoyen de cette Commune
 de Dabo, chargé de faire les fonctions d'Officier public
 de ce dit lieu, District de Sarbourg, Département de la
 Moselle, Est comparu au Greffe Municipal de ce dit
 lieu, la Citoyenne Catharine Diellen Schneider, ouvrière de
 ce dit lieu, assistée de Bernard Zimmerman son
 beau frère Citoyen Charon de ce dit lieu, âgé de
 trente neuf ans, et de Michel Gasser, Tisserand de ce dit
 lieu, âgé de trente ans, déclarant à moi que Catharine

Anstett sans époux de sexe
 Légitime mariage, est accouchée
 Ce jourd'hui à neuf heures du matin, d'un enfant femelle
 dans sa maison audit lieu, auquel dit enfant ont été
 donné le pr. nom de Catherine. Après, cette déclaration
 que les dits témoins ont certifié véritable et de la
 Représentation qui m'a été faite de l'enfant de venue
 J'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins
 Ensemble le dit Diellenfeld, procureur du dit enfant
 ont signé avec moi, le dit jour, mois et an,
 J. Diellenfeld
 Procureur du dit enfant
 C. Zimmermann
 Procureur du dit enfant

M. W. Claire Anstett.
 Ce jourd'hui huit floréal, l'an trois de la République Française
 une et indivisible, à dix heures du matin, par devant moi le Soussigné
 Jean Jacques Wendling, Citoyen de cette commune de Dabo,
 District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, Juge de Paix
 Les fonctions d'Officier public de ce dit lieu, est comparu au greffe
 municipal de ce dit lieu, le citoyen Antoine Anstett veuve de
 dit lieu, assisté d'Antoine Zimmermann, âgé de quarante ans, et
 de Jean George Heibel, marchand, âgé de trente six ans, tous les
 deux de cette dite commune, adular à moi que Barbe Ram son
 épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui à trois heures
 du matin dans sa maison audit lieu, d'un enfant femelle, auquel dit
 enfant ont été donné le pr. nom de Claire. Après cette
 déclaration que les dits témoins ont certifié véritable et
 de la Représentation qui m'a été faite de l'enfant de venue
 J'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins Ensemble
 le dit Anstett, procureur du dit enfant ont signé avec moi
 dit jour, mois et an, Antoine Wendling Zimmermann
 J. Diellenfeld
 Procureur du dit enfant

Claire
 Zimmermann
 Ce jourd'hui quinze Floreal, l'an trois de la république
 française, à midi, pardevant les citoyens
 Jean Jacques Wendling, Citoyen de la Commune de Dabo
 District de Sarbourg, Département de la Meurthe, chargé de
 la fonction d'officier public de cette commune et comparu
 au greffe municipal de ce dit lieu, le citoyen Jacques Zimmermann,
 au greffe de ce dit lieu, assisté de Joseph Zimmermann son fils, âgé
 de trente six ans, et de Bernard Zimmermann au greffe son fils
 âgé de quarante ans. Tous les deux de ce dit lieu, adultère
 à moi que Catharine Meyermath son épouse en légitime mariage
 est accouchée, ce jourd'hui dans sa maison au dit lieu, d'un enfant femelle,
 auquel dit enfant on a donné le prénom de Claire Cyprienette
 Déclaration que les dits témoins ont certifié, véritable et de la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant venant, j'ai rédigé le
 présent acte, que le dit Bernard Zimmermann et le dit Jacques
 Zimmermann père dudit enfant ont signés au bas, et l'autre témoin
 Sacsmarquet seule et savoir écrire, les dits jour, mois et an. / .
 # aduys heures de la nuit

Jean George
 Reibel
 Joseph Zimmermann
 Bernard Zimmermann

56
 Ce jourd'hui vingt un Floreal, l'an trois de la
 République française, à dix heures du
 matin, pardevant les citoyens Jean Jacques Wendling, chargé de
 faire les fonctions d'officier public de cette commune de Dabo
 District de Sarbourg, Département de la Meurthe, et comparu au
 greffe municipal de ce dit lieu, Jean George Reibel Citoyen
 Marchal de ce dit lieu, assisté de Antoine Reimer son
 beau père, âgé de trente ans, et de Joseph Meyer, agent
 de la commune, âgé de cinquante ans tous les deux son
 conjoint, adultère à moi que Marie Lise Diellenphneider
 son épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui
 en sa maison au dit lieu d'un garçon, après lequel dit
 enfant Mal dont la vie se trouve dans un petit sac en
 moi Jean Jacques Wendling me fait sur le champ transporter
 en la maison dudit Reibel, et le dit Reibel m'a représenté

ledit enfant auquel il a donné le prénom
 de Jean George. D'après cette déclaration J'appréhends
 que ledit témoin n'est pas certifié (ou affirmé)
 à la vérité, et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant
 dénommé, j'ai trouvé ensemble le père, et ledit témoin
 que ledit enfant est malade même instant, et j'ai rédigé le présent
 acte, que les dits Reichel, et témoins ont signé avec moi, le
 dit jour moi, et au f. Janss Juri Quibel Joseph Meyer
 J. A. H. de ...

George
 Gallar.

Ce jour d'aujourd'hui trois prairial, l'an trois de la République
 Française une et indivisible, pardevant le sousigné
 Jean Jacques Wenstling chargé de faire les fonctions
 d'officier public de cette commune de Dabo, District
 de Sarrebourg, Département de la Moselle. Et comparus
 au greffe municipal de ce dit lieu, Braetazar Gallar Citoyen
 de ce dit Canton demeurant au Lastbach, après de
 George Kurtz, fils de George et Elisabeth âgé de vingt
 sept ans, et de Phillippe Huper Citoyen dudit
 Lastbach âgé de vingt huit ans, acclarés à moi que
 Anne Marie Anstett son épouse en Legitime mariage
 est accouchée ce jour d'aujourd'hui à trois heures du matin dans la
 maison audit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant
 ont donné le prénom de George. Après cette
 déclaration que ledit témoin n'est pas certifié véritable
 et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé
 j'ai rédigé le présent acte, que ledit Kurtz a signé avec moi
 et ledit Gallar et Huper soussignés, suite de savoir
 Ecrite, après lecture, les dits jours moi et au f. Braetazar Gallar

Anne Marie Anstett
 Phillippe Huper

George Kurtz
 Braetazar Gallar

françois Antoine Brandmeyer

Le jour d'aujourd'hui, le jour provincial, l'an trois de la Republique françoise, une et indivisible, a midi, pardevant moi Jean Jacques Wendling, Charge de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo, District de Sarbourg, Departement de la Meurthe. Est comparu au Greffe Municipal de ce dit lieu, Pierre Brandmeyer habitant de Felschenfelden, Canton de cette dite Municipalite, a l'effet de Mathis Brandmeyer, son frere, habitant de Lostbach, age de trente Sept ans, et de Baltazar Gallar habitant du meme lieu, age de trente ans, a declarer a moi que Anne Marie Traitant, fort Epouse en Legitime mariage dit auouchee le jour d'aujourd'hui, trois heures du matin d'un enfant male en sa demeure audit lieu, ou dit dit enfant est adonnee au presonier de famille Antoine. Apres cette declaration que le dit dit temoin m'a certifiee veritable, et de la Representation qui m'a ete faite de l'enfant, des come, j'ai recu les susdit acte, que ledit Brandmeyer le pere dudit enfant assigne a moi, et ledit temoin l'auouchee qui soute de savoir dire, apres lecture et interpretation de dit acte, moi, et au. 1707 13 pr. J. 1778 10 y

Maryne de Baltazar Gallar
Signature de Mathis Brandmeyer

françois Antoine Brandmeyer
Le jour d'aujourd'hui, le jour provincial, l'an trois de la Republique françoise, une et indivisible, a sept heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling, Charge de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo, District de Sarbourg, Departement de la Meurthe. Est

Comparu au Gref Municipal de ce dit lieu, Michel Anstett
 voiturier de ses Offerts, seut d'ete muniy suite
 de George Hurty, fib de Charles, voiturier dudit
 lieu, age de vingt un ans, et de Balzar Bernauer,
 voiturier de Neustatt muhl, age de soixante ans
 a declaré a moi que Anne Marie Lambour, foydoyse
 en Legitime mariage est accouchée hier a dix heures
 du matin d'un enfant femelle, en sa mai son dudit
 lieu, auquel dit enfant on a donné le prénom
 de Françoise. Apres cette declaration que les
 dits témoins ont certifié véritable et la
 Représentation qui ma été faite de l'enfant de nom
 J'ai rédigé le present acte, que ledits témoins
 ensemble le pere dudit enfant ont signés avec
 moi, le dit jour moi dit an.

Balzar Bernauer
 Broiguit Hurty

Claire
 Ruffenach.

Ce jourd'hui vingt cinq maioral
 l'an trois de la Republique française
 une et indivisible, a dix heures
 matin, pardevant moi Jean Jacques Winding
 chargé de faire les fonctions d'Officier public
 de cette Commune de Dabo, District de Sarrebourg
 Département de la Meurthe. Est comparu
 au Gref Municipal de ce dit lieu Elisabeth
 Bertold sage femme de ce dit lieu, assistée
 de Blaise Zupser le sacronnier age de soixante

40

et quatre ans, et d'autre zins mentionné
de quarante un ans, tous deux filoy en dire
dit lieu. a déclaré aussi, que Marie Elisabeth
fille de la veuve Wintz de ce dit lieu, Est auant
hier a quatre heures après midy en la maison de
dit lieu, d'un enfant femelle, illégitime de
quel dit enfant. Elle avois déclaré qu'Auguste
Ruffenach volontaire de ce lieu est le pere
de son dit enfant, auquel dit enfant ana
l'année le surs nom de Claire Cyprien, cette
Déclaration que ledit témoin a fait certifier
véritable et de la représentation qui m'a été
faite de l'enfant d'usiné, j'ai rédigé le susdit
acte, que ledit témoin a est signé avec
moi, et la dite sage femme sousmarque
sainte de savoir écrire, ledit jour, au dit lieu
marque de la dite
Bertoli

Joseph Berlioz
Joseph Simon
de la dite

Joseph Berlioz
41 Ce jourd'hui quatorze mesidors l'an trois de la
Republique, une et indivisible, a midy. pardevant moi
Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions
d'officier public de cette commune de Dabo Distric
de Sarrebourg, Département de la Moselle. Est comparu
au greffe municipal de ce dit lieu, Antoine Berlioz
Citoyen de la haute dite municipalité, assisté de
Joseph Schwallier, âgé de cinquante ans, et de Jacques
Schreiber, âgé de quarante ans tous deux aussy de

lieu de la Haub, et ses voisins de ce lieu
 a déclaré avoir que Gertrude Schwaller son épouse en
 légitime mariage est accouchée hier à huit heures,
 après midi, dans sa maison audit lieu, auquel dit
 enfant on a donné le prénom de Joseph. Après
 cette déclaration que lesdits témoins ont certifié
 véritable, et de la représentation qui m'a été faite du
 dit enfant j'ai rédigé le présent acte, que lesdits
 témoins, ensemble le dit Prêtre, père dudit enfant
 ont signés avec moi, lesdits jours mois, et an.
 # d'un enfant mâle. *Nicolaus Schwaller*

Nicolaus Schwaller
Prêtre

42 *Nicolaus Schwaller.* Ce jourd'hui seize mesidor, l'an Troisième de la
 République française, une et indivisible, au lieu
 d'aujourd'hui moi l'officier Jean Jacques Wendling, chargé de faire
 les fonctions d'officier public de cette commune de Dabo,
 District de Sarbois, Département de la Meurthe, sans comparution
 au Greffe Municipal dudit lieu, Jean Schwaller citoyen dudit
 lieu, d'acte dite Municipalité assistés de Joseph Feller du dit lieu
 âgé de quarante et trois ans, et de Jacques Schott, le maire dudit lieu,
 âgé de cinquante six ans ses amis a déclaré avoir, qu'une
 femme Julia son épouse en légitime mariage est accouchée
 ce jourd'hui cinq heures du matin dans sa maison audit lieu,
 d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a donné le prénom
 de Nicolas. Après cette déclaration que lesdits témoins
 ont certifié véritable, et de la représentation qui m'a
 été faite de l'enfant dessus j'ai rédigé le présent acte, que
 lesdits Schwaller et Schott ont l'officier avec moi, et l'officier
 sous ma signature, faite de deux is égaux. *Nicolaus Schwaller*
Schott *Wendling*

lieu de la haub, et ses voisins de ce lieu
 a déclaré avoir que Gertrude Schwaller son épouse en
 Legitime mariage est accouchée hier à huit heures
 après midy, dans sa maison audit lieu, auquel dit
 enfant on a donné le prénom de Joseph. Après
 cette déclaration que lesdits témoins ont certifié
 véritable et de la représentation qui m'a été faite du
 dit enfant j'ai rédigé le present acte, que lesdits
 témoins, ensemble le dit Prêtre, père dudit enfant
 ont signés avec moi, lesdits, par moi, et au
 # d'un enfant mâle. *Nicolaus Schwaller*

Nicolaus Schwaller.

Je jourd'hui Seize mesidor, l'an Troisième de la
 République française, une et indivisible audit
 #

42 pardevant moi Sousigné Jean Jacques Wendling, chargé de faire
 les fonctions d'Officier public de cette Commune de Dabo,
 District de Sarbourg, Département de la Meurthe, sans comparant
 au Greffe Municipal dudit lieu, Jean Schwaller citoyen dudit
 haub, d'acte dite Municipalité assise de Joseph, père dudit lieu
 âgé de quarante et trois ans, et de Jacques Schott, le maire dudit lieu,
 âgé de cinquante six ans ses amis a déclaré avoir, qu'elle
 Marie Suther son épouse en Legitime mariage est accouchée
 ce jourd'hui cinq heures du matin dans sa maison audit lieu,
 d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a donné le prénom
 de Nicolaus. Après cette déclaration que lesdits témoins
 ont certifié véritable, et de la représentation qui m'a
 été faite de l'enfant dessus j'ai rédigé le present acte, que
 lesdits Schwaller et Schott ont Sousigné avec moi, et l'ont
 Souscrit, fait de deux signatures. *marque de X*
Jean Jacques Wendling *Schott* *Nicolaus Schwaller*

Antoine Bontz. Ce jour dmy d'uy Thermidor, lan trois de la

43 République française, une et indivisible à huit heures du matin, pardevant moi sousigné Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe est comparu au greffe municipal de ce lieu, Joseph Breitz Citoyen journalier de Dabo, de cette dite Municipalité, assisté de Joseph Fider, âgé de quarante trois ans, et d'Antoine Brill, âgé de quarante cinq ans, tous les deux aussy de cet lieu de Dabo, adularé à moi que Thérèse Gersinger son épouse en Legitime mariage est accouchée hier à dix heures du matin dans sa maison dudit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a donné le prénom d'Antoine. En présence de cette déclaration que lesdits témoins m'ont certifié véritable, et cette représentation qui m'a été faite de l'enfant dénomé j'ai rédigé le présent acte que ledit Breitz et ledit Brill ont sousigné avec moi, et en présence de Joseph Fider et d'Antoine Brill.

Antoine Bontz. Ce jour dmy vingt trois Thermidor, lan trois de la

44 République française, une et indivisible, à huit heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe est comparu au greffe municipal de ce lieu, le Citoyen, Michel Auplet de Schaffhoff, assisté de Laurent Lambert Lijenne âgé de quarante deux ans, et de George Kurth âgé de vingt deux ans, adularé à moi que Anne Marie Lambert son épouse en Legitime mariage est accouchée hier le matin à six heures, d'un enfant mâle auquel dit enfant on a donné le prénom de François. En présence de cette déclaration que lesdits témoins m'ont certifié

veritable et de la representation qui
m'a été faite de l'enfant venant.
J'ai redigé le present acte, que le dit marchand anglais, le
pere dudit enfant.

45
Ce jourdhuy quatre fructidor l'an troisieme Republique
françoise, une et indivisible, au chef lieu du canton. Est
comparu devant moi Jean Jacques Wendling, chargé
de faire les fonctions d'officier public de cette commune
de Dabo, District de Sarbourg, Département de la
meurthe. Le citoyen Jean Ernst fils de Jean Schaffner
assisté de George Kurtz, âgé de vingt huit ans
et d'Antoine Zimmerman, âgé de quarante ans,
tous deux dudit lieu. a déclaré a moi que ~~Joseph~~
son épouse sa legitime mariage est auant
hier le matin a cinq heures, d'un enfant mâle, auquel
dit enfant on a donné le prénom de Jean.

après cette déclaration, que les dits témoins
m'ont certifié veritable, et de la representation
qui m'a été faite dudit enfant, j'ai redigé le present
acte, que le dit Jean Ernst a eu marqué par la
savois de son. Et les dits témoins soussignés avec moi
marguerite de Jean Ernst jöng froy d'Antoine Zimmerman

(Signature)

46
Ce jourdhuy vingt fructidor l'an troisieme
de la Republique françoise une et indivisible
Est comparu devant moi soussigné Jean Jacques
Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
public de cette commune de Dabo, District de

Sarrouy, Département de la Meurthe, alloué
Dillenichneider, Etay en tailleur d'habit de lin,
aposté, de Florent Weber aujy tailleur d'habit agé
de trenty ans. et de Florent Louvagny quarante ans,
son voisin, a déclaré a moi que Catharine Barkler
son épouse en Legitime mariage est accouchée
la nuit passée a un heure du matin, dans sa maison
au dit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit, on a donné
le pr. nom d'Alloise. après cette déclaration que les
dits témoins sont certifiés véritable, et de la
Représentation qui m'a été faite de l'enfant en un acte
redigé le present acte. que le dit Dillenichneider
a signé avec moi, Ensemble les dits témoins

Florent Weber Florent Louvagny
J. J. Dillenichneider

Lorent

Brandmeyer

47

Ce jourd'hui vingt fructidor, l'an trois de la
Republique française une et indivisible, a huit
heures du matin. Est comparu devant moi
Jean Jacques Wundling, Chargé de faire les fonctions
d'Officier public de cette Commune de Dabo, District
de Sarrouy, Département de la Meurthe, Mathieu
Brandmeyer, journalier de cette commune, aposté,
de George Kurtz fils de George de Schefferhoff, agé de
vingt huit ans. et de Lorent Lambert le jeune agé de
quarante deux ans ses deux amis. a déclaré a moi que Anne
Marie Huber son épouse en Legitime mariage
est accouchée le matin a une heure dans sa maison
au dit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant
on a donné le pr. nom de Lorent. Après cette déclaration

que lesdits témoins ont. Vingt et un
certifiés véritable, et de la représentation qui m'a
été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent
acte, que ledit Brandmejer a souscrit, signé
faute de savoir écrire, et lesdits témoins supérieurs
j'ay signé. Lucien Brandmejer (marque) de Mathis Brandmejer

Maria Barbe
Schöner
48

Acte en deux
Ce jourd'hui vingt huitidors, l'an trois de la République
françoise une et indivisible, onze heures du matin,
pardevant moi Jean Jacques Werdling, chargé de
faire les fonctions d'officier public de cette
commune de Dabo, District de Sarrebourg,
Département de la Meurthe. Est comparu Antoine
Schöner, journalier de la commune, assisté de Jean
mesmes, âgé de cinquante quatre ans, et de
Antoine Brillé âgé de quarant cinq ans tous les
deux de ladite commune, ses voisins et amis, adhérents
à moi, qu'Odile Krieg, son épouse en son légitime
mariage, est accouchée ce matin à cinq heures
dans sa maison au dit lieu d'un enfant femelle,
à laquelle dit enfant on a donné le surnom
de Marie Barbe. après cette déclaration que lesdits
témoins ont certifiés véritable et de la représentation
qui m'a été faite, de l'enfant dénommé j'ai rédigé le
présent acte, que ledit Schöner pour ludit enfant
ensemble lesdits témoins ont signé en présence
de moi

Jean Louis Brillé (Signature)

Blaise
Schmitt Ce jourd'hui vingt un fructidor, l'an trois de la
Republique françoise, une et indivisible, a quatorze
heures du matin. pardevant moi Jean Jacques Wending
chargé de faire les fonctions d'Officier public de
cette Commune de Dabo, District de Sarrebourg,
Departement de la Meurthe, est comparu Jean
Schmitt, journalier de ce dit lieu, assisté de Joseph
Foffre âgé de quatre sept ans, et de Joseph Zimmermann
âgé de trente six ans, ses deux voisins et amis
de ce dit lieu. a déclaré avoir, que Catharine Maltet
son épouse en Leyttime mariage est accouchée
d'un enfant mâle dans sa maison audit lieu,
hier a dix heures et demie. auquel dit Enfant on
a donné le prénom de Blaise. Ayant cette
Déclaration, que les dits témoins me ont certifié
véritable, et de la Représentation qui m'a été
faite de l'enfant venant, j'ai rédigé le présent
acte, que ledit Schmitt, père dudit Enfant a
souscrit et signé de sa main, et les dits témoins
Joseph Zimmermann et Joseph Foffre, avec moi
Souscrit et signé de ma main.

Gerfinger Ce jourd'hui vingt cinq fructidor, l'an trois
de la République françoise une et indivisible, a onze
heures du matin. Est comparu pardevant moi Jean
Jacques Wending, chargé de faire les fonctions d'Officier
public de cette Commune de Dabo, District de
Sarrebourg, Departement de la Meurthe, Joseph Gerfinger
journalier habitant de ce dit lieu, assisté de Joseph

anstett le jeune, maison agé de vingt deux ans
 vingt sept ans. et de Bastien Weber, ouvrier
 journalier, agé de quarante huit ans les deux voisins
 a déclaré avoir, que Marie We March son épouse en
 légitime mariage, est accouchée hier d'un enfant
 mâle dans sa maison audit lieu, auquel dit enfant on
 a donné le prénom de François. après cette
 déclaration que lesdits témoins m'ont certifié véritable
 et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant. Je nomme
 j'ai rédigé le présent acte, que le dit témoin Bastien
 Weber a sousigné, avec moi, le present et l'autre témoin
 sous marqué fait de Savoir. Duv. 1. P. L'Espion N. 1600
 (margu de Joseph (margu de Joseph)
 Gersinger Anstett)

Antoine
 Weber

Ce jourd'hui vingt huit fructidor, l'an troisième
 de la République française une et indivisible.

51. pardevant moi Jean Jacques Windberg chargé de faire
 les fonctions d'officier public de cette commune de Dabo
 District de Sarrebourg. Département de la Moselle. Et nomme
 Bastien Weber journalier habitant en ce lieu, après de Joseph
 Gersinger, agé de trente ans. et de Joseph Anstett le
 jeune, agé de vingt sept ans, tous les deux ses voisins
 et avoir. a déclaré avoir que ladite femme les sou épouse
 en légitime mariage est accouchée hier à six heures du soir
 dans sa maison audit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit
 enfant on a donné le prénom d'Antoine.
 après cette déclaration que lesdits témoins m'ont
 certifié véritable et de la représentation qui m'a
 été faite dudit enfant, j'ai rédigé le présent
 acte, que le dit Bastien Weber a sousigné avec

avec moi, et lesdits témoins susdits, fait de Savon

Lesin. ^{marque de Joseph}
marque X de Joseph ^{de Joseph}

Florent.
Lorant.

52

Ce jourd'hui vingt Sept fructidor, l'an trois de
la République Française, une et indivisible huit
heures du matin, pardevant moi le susdigné
Jean Jacques Wendling, chargé de faire les
fonctions de l'officier public de cette commune
de Dabo, District de Sarrebourg, Département de
la Moselle. Est comparu le Citoyen Florent
Lorant Voiturier en la dite ville, assisté de Jean
Oberle susd. voiturier, et de Pierre Gaspard
le jeune susd. deux susd. de la dite ville. Lesdits
adecaré a moi que marianne Gaspard femme
Epouse en légitime mariage et accouchée
la nuit passé d'un enfant mâle en sa maison
au dit lieu, a onze heures. auquel dit enfant on
a donné le prénom de Florent. Ces us, avec
Déclaration que lesdits témoins nous certifient
véritable, et de la représentation qui nous a été
faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le
présent acte, que le dit Lorant procédant
enfant, ensemble ledit témoin Gaspard ont signé
avec moi, et ledit Oberle sous marque fait de Savon
Lesin. et agé de trentetrois ans, et agé de quarante

J. Wendling
Lorant
Oberle

Vingt-huit

Ce jour d'aujourd'hui vingt huit fructidor l'an

Elisabeth
Huber

53

Trois Diables publics françois, sans et indivisibles
adieu huer du matin, grand want moi suspris
Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
d'officier public de cette commune de Dabo, District
de Sarrebourg, Département de la morthe, est
comparu, La Citoyenne Elisabeth Bertoldi,
Sage femme de ce lieu, assistée de Leonard
medling, tailleur d'habit de cette dite commune
demeurant à la Hartz hilt. âgé de trente cinq ans
et de Joseph Zimmermann, âgé de trente six ans.
Lequel a déclaré à moi, Gertrude Huber, fille de
la veuve de Jean George Huber, de la dite Hartz hilt.
est accouché hier d'un enfant illégitime, et que
ladite accoucheuse a déclaré, dans les termes que
l'acte de son fruit est le volontaire Augustin
Ruffenach de ce lieu. ledit enfant, est un enfant
femelle, auquel on a donné le surnom de Elisabeth
après cette déclaration que ledit témoin me
certifié véritable, et de la représentation qui
m'a été fait dudit enfant, j'ai rédigé le présent
acte, que ladite Sage femme de Cosmarque a signé
de sa vieillesse. Et les dits témoins soussignés au moi.

Louisa Wendling

Joseph Zimmermann
Le Dabo

marque
de la veuve Bertoldi
La Sage femme